

2. La base étude

2.7. Les données sociales et fiscales

La table FISC_INDIVIDU : EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa	2
Modalités de la table fiscale individuelle: EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa.....	5
La table FISC_LOGEMENT : EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa.....	10
Modalités de la table fiscale logement: EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa	13
La table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa.....	16
Modalités de la table fiscale revenus: EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa	23
La table FISC_REVDET : EDP_BEnnnn_FISC_REVDET_aaaa.....	30
Modalités de la table fiscale revenus détaillés:	32
EDP_BEnnnn_FISC_REVDET_aaaa.....	32
Annexes	34

<p>La table FISC_INDIVIDU : EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa</p> <p>nnnn = millésime de la base étude aaaa = millésime fiscal</p>	<p>Unité observée : individus fiscaux des logements et des déclarations fiscales où un individu "EDP" a été identifié l'année considérée.</p>
<p>Source : Fichier démographique des logements et des individus (<i>Fidéli, ex-RSL</i>), <i>fichier individu</i></p>	
<p>Contenu :</p> <p>La table FISC_INDIVIDU_aaaa fournit les informations fiscales des individus des logements où un individu EDP est connu soit au titre de l'impôt sur le revenu, soit au titre de la taxe d'habitation principale (THP). La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale. La localisation est celle déclarée au 1^{er} janvier de l'année de la déclaration fiscale. Hormis les variables date et lieu de naissance et type d'individu fiscal, les variables disponibles sont celles du foyer fiscal auquel est rattaché l'individu. Les individus appartenant à un même foyer fiscal partagent de ce fait le même identifiant de foyer fiscal (ID_FISC_FOY_DIFF + ORDREFIP). La variable TYPE_FISC identifie de manière unique les individus au sein d'un foyer fiscal. Un individu « EDP » peut être rattaché à plusieurs foyers fiscaux : par exemple, un étudiant peut être rattaché au foyer fiscal et au logement de ses parents au titre de l'impôt sur les revenus et dans un autre foyer fiscal et un autre logement pour la taxe d'habitation. L'utilisateur doit donc veiller à gérer ces individus EDP présents dans plusieurs déclarations fiscales une année fiscale donnée. Le fichier individuel du répertoire statistique des logements (Fidéli, ex-RSL) est construit à partir du fichier d'imposition des personnes (FIP), rapproché du fichier des déclarations de revenus (POTE¹) afin de récupérer les informations des personnes à charge, et du fichier de la taxe d'habitation (PLFC²). Les individus fiscaux « EDP » sont identifiés grâce aux informations nominatives dont dispose l'administration fiscale (nom, prénom, sexe, date de naissance, lieu de naissance). Pour les personnes à charge pour lesquelles n'est connue que l'année de naissance, l'identification s'opère via les informations du père ou de la mère de l'individu EDP. De ce fait, pour les personnes à charge, le taux de couverture peut varier d'une année de naissance à l'autre, et l'appariement étant indirect est de moins bonne qualité.</p> <p>Le statut des individus d'un foyer fiscal approchant l'âge de 18 ans est transitoire, passant du statut de "personne à charge" au statut de "personne majeure rattachée". Cette transition nécessite un traitement spécifique afin d'assurer l'unicité des individus dans chaque foyer fiscal. À partir de AN_FISC=2017, les individus personnes à charge de 15 ans ou plus intègrent le fichier FIP (identification nominative). Cela peut entraîner des ruptures de série.</p> <p>Lorsqu'un individu est rattaché à un logement ordinaire, les informations de son logement sont disponibles dans la table FISC_LOGEMENT et les revenus du ménage fiscal auquel il appartient sont disponibles dans la table FISC_REVENU. Dans les deux cas, l'identifiant à utiliser est ID_FISC_LOG_DIFF.</p> <p>Lorsqu'un individu réside dans une communauté, les informations sur le type de communauté sont issues du répertoire des communautés.</p> <p>Remarques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le quadruplet (AN_FISC, ID_FISC_FOY_DIFF, ORDREFIP, TYPE_FISC) constitue une clé unique pour chaque individu fiscal. 2) À partir de AN_FISC=2017, la variable TYPE_FISC est sur deux positions (1 devient 01, 2 devient 02,, A reste A,) <p>Pour une documentation des variables, voir les déclarations fiscales types ci-jointes.</p>	

¹ Permanent des occurrences de traitement des émissions

² Permanent local foncier commun



EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
Variables de gestion				
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char	
ID_FISC_FOY_DIFF	Identifiant de diffusion du foyer fiscal	10	Char	
ID_FISC_LOG_DIFF	Identifiant de diffusion du logement	10	Char	
Variables liées à l'individu				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
ORDREFIP	Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes	1	Char	Page 5
TYPE_FISC	Type d'individu fiscal	1	Char	page 5
SEXE	Sexe	1	Char	Page 5
JNAIS	Jour de naissance	2	Char	Page 5
MNAIS	Mois de naissance	2	Char	Page 5
ANAIIS	Année de naissance	4	Char	Page 5
CODNAIS	Code du département et commune de naissance	6	Char	
CIDEICI	Situation conjugale	1	Char	Page 5
ZOXYZD	Code du dernier événement	1	Char	Page 6
DACOED	Date du dernier événement	8	Char	Page 6
T_CHARGE	Type de personne à charge	1	Char	Page 6
CNCOIPV	Code étudiant - frontalier -vous	1	Char	Page 6
CSDEP	Code départemental de l'adresse fiscale de taxation (AFT)	2	Char	Page 6
CNE1	Code commune de l'adresse fiscale de taxation (AFT)	3	Char	Page 6
COM_NSCAT	Nombre de sous catégories différentes de communautés à l'adresse	2	Num	
COM_SCAT1	Première sous catégorie de communauté la plus importante à l'adresse	2	Char	Page 6
COM_SCAT2	2ème sous catégorie de communauté la plus importante à l'adresse	2	Char	Page 7
I_FISC_DECES	Indicatrice de décès de l'individu selon Fidéli	1	Num	Page 8
I_FISC_LOGEMENT	Indicatrice de présence de données sur le logement de l'individu	1	Num	Page 8
I_FISC_REVENU	Indicatrice de présence de données sur les revenus du ménage de l'individu	1	Num	Page 8
I_FISC_REVDET	Indicatrice de présence de données sur les revenus détaillés individuels	1	Num	Page 8
TYPE_DECL	Provenance de la déclaration fiscale	1	Char	Page 8
TYPE_PRES	Choix de l'identification pour les EDP multi-identifiés une année donnée	1	Num	Page 8



Table FISC_INDIVIDU : EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

POIDS_FIDEI	Pondération pour les EDP avec TYPE_PRES = 1 calée sur les marges de Fidéli de l'année fiscale considérée	best12.	Num	Page 8
LIEN_FAMILY	Lien familial avec le référent fiscal (variable calculée par Fidéli)	2	Char	Page 9
NBPTR	Nombre de parts fiscales	best12.	Num	Page 9
ID_FISC_FOY_CONJ	Identifiant de diffusion du foyer fiscal du futur conjoint	10	Char	Page 9
ID_FISC_ADR_DIFF	Adresse fiscale anonymisée	10	Char	



Table FISC_INDIVIDU : EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

Modalités de la table fiscale individuelle : EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrement. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ORDREFIP

Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes

Lettre de "A" à "I", ordre du traitement de l'imposition dans FIP. La variable ORDREFIP sert à identifier une occurrence fiscale (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) dans un des fichiers sources de Fideli et une déclaration d'impôt sur le revenu dans l'autre fichier source. Elle fonctionne de la façon suivante : la déclaration d'impôt sur le revenu et l'occurrence fiscale associée la plus ancienne ont un ordrefip qui vaut A, la suivante vaut B, etc. La valeur la plus haute représente la dernière déclaration d'impôt sur le revenu /occurrence fiscale, donc l'information la plus fraîche. Dans les deux fichiers sources, on peut avoir plusieurs déclarations/occurrences fiscales pour un même foyer (ID_FISC_FOY_DIFF), à des adresses différentes si le foyer a déménagé et a changé d'adresse.

Dans l'EDP, toute l'information est contenue, notamment les différentes déclarations pour chaque foyer fiscal. Donc, pour identifier un foyer, le seul ID_FISC_FOY_DIFF suffit, mais si on veut faire le lien avec ID_FISC_LOG_DIFF, la clé ID_FISC_FOY_DIFF + ORDREFIP sera plus appropriée.

TYPE_FISC

Type d'individu fiscal

1 ou 01	Déclarant
2 ou 02	Conjoint
3 ou 03, 4 ou 04, 5 ou 05, 6 ou 06, 07, ...	Personne à charge (personnes majeures rattachées principalement)
A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,...	Personne à charge (personnes mineures principalement)

SEXES

Sexe

1	Homme
2	Femme
blanc	Non renseigné (notamment pour TYPE_FISC = « lettre »)

JNAIS

Jour de naissance

01 à 31	Jour de naissance
---------	-------------------

MNAIS

Mois de naissance

01 à 12	Mois de naissance
---------	-------------------

ANNAIS

Année de naissance

AAAA	Année de naissance
------	--------------------

CODNAIS

Code départemental et commune de naissance

Code officiel géographique

CIDECL

Situation conjugale

A	Personne majeure rattachée ou personne à charge
C	Célibataire
D	Divorcé(e) / séparé(e)
M	Marié
O	Pacsé
V	Veuf(ve)
blanc	non renseigné



Table FISC_INDIVIDU : EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

ZOXYZD

Code du dernier événement

J	Rupture du Pacs (cette valeur n'est présente qu'en historique)
R	Déclaration de Pacs (cette valeur n'est présente qu'en historique)
X	Mariage (uniquement mariage d'après le descriptif ; aussi le Pacs dans la pratique)
Y	Divorce ou séparation
Z	Décès du conjoint
blanc	non renseigné

DACOED

Date du dernier événement

Se présente sous la forme JJMMMAAAA

T_CHARGE

Code situation des personnes à charge

Cette variable correspond à l'encadré C du formulaire n°2042 "déclaration de revenus".

F	Enfant à charge non marié de moins de 18 ans au 1er janvier de l'année AN_FISC – 1 ou né l'année AN_FISC - 1 ou handicapé quel que soit l'âge (modalité initiale G sur le formulaire 2042)
H	Enfant à charge en résidence alternée non marié de moins de 18 ans au 1er janvier de l'année AN_FISC - 1 ou né l'année AN_FISC – 1 ou handicapé quel que soit l'âge (modalité initiale I sur le formulaire 2042)
J	Enfant à charge célibataire majeur sans enfant
N	Enfant à charge marié/pacsé ou non marié chargé de famille
R	Personne invalide vivant sous le toit du déclarant titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 %
blanc	Non renseigné

CNCOIPV

Code étudiant - frontalier - vous

A	Diplomate
D	Employé d'ambassade
E	Etudiant rattaché IR et redevable - TH
F	Redevable - TH, imposé à l'IR par voie de matrice individuelle
G	Redevable - TH, imposé à l'IR / Convention internationale (frontalier)
R	Retraité
blanc	Non renseigné ou autres cas

CSDEP

Code départemental de l'adresse fiscale de taxation (AFT)

01 à 97, 2A, 2B	Code départemental
B3	Foyer fiscal résidant à l'étranger

CNE1

Code commune de l'adresse fiscale de taxation (AFT)

Si CSDEP vaut 01 à 97, 2A, 2B	Code officiel géographique
Si CSDEP vaut B3	Code du pays

COM_SCAT1

Première sous-catégorie de communauté la plus importante à l'adresse

11	Maison de retraite, hospice (hébergement pour personnes âgées)	1 : Service de moyen ou de long séjour d'un établissement public ou privé de santé, établissement social de moyen ou de long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale ou assimilé
12	Foyer Adoma (ex-Sonacotra)	
13	Autre foyer de travailleurs (hébergement pour travailleurs)	
14	Autre	



Table FISC_INDIVIDU : EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

21	Communauté religieuse (Couvent, monastère, hébergement pour personnes exerçant des activités religieuses)	2 : communauté religieuse
31	Gendarmerie (Gendarmerie comprenant l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire).	3 : Caserne, quartier, base ou camp militaire ou assimilé
32	Autre (Caserne et camp militaire comprenant de l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire)	
41	Cité universitaire (Résidence universitaire composée en partie ou en totalité de chambres)	4 : Etablissements hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris établissement militaire d'enseignement
42	Autre (établissements hébergeant des élèves (lycées, collèges) structure d'hébergement dispensant un enseignement (institut médico éducatif IME, institut médico pédagogique IMP)	
51	Etablissement pénitentiaire (prison, centre de semi-liberté)	5 : Etablissement pénitentiaire
61	Etablissement social de court séjour	6 : Etablissement social de court séjour
71	Autre catégorie de communauté	7 : Autre catégorie de communauté (Structure collective avec hébergement, non classable dans les autres catégories (centre de rétention administrative))
blanc	Non concerné	

Source : répertoire des communautés

COM_SCAT2

2ème sous-catégorie de communauté la plus importante à l'adresse

00	Pas de deuxième sous-catégorie de communauté	
11	Maison de retraite, hospice (hébergement pour personnes âgées)	1 : Service de moyen ou de long séjour d'un établissement public ou privé de santé, établissement social de moyen ou de long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale ou assimilé
12	Foyer Adoma (ex-Sonacotra)	
13	Autre foyer de travailleurs (hébergement pour travailleurs)	
14	Autre	
21	Communauté religieuse (Couvent, monastère, hébergement pour personnes exerçant des activités religieuses)	2 : communauté religieuse
31	Gendarmerie (Gendarmerie comprenant l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire).	3 : Caserne, quartier, base ou camp militaire ou assimilé
32	Autre (Caserne et camp militaire comprenant de l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire)	
41	Cité universitaire (Résidence universitaire composée en partie ou en totalité de chambres)	4 : Etablissements hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris établissement militaire d'enseignement
42	Autre (établissements hébergeant des élèves (lycées, collèges) structure d'hébergement dispensant un enseignement (institut médico éducatif IME, institut médico pédagogique IMP)	
51	Etablissement pénitentiaire (prison, centre de semi-liberté)	5 : Etablissement pénitentiaire
61	Etablissement social de court séjour	6 : Etablissement social de court séjour



Table FISC_INDIVIDU : EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

71	Autre catégorie de communauté	7 : Autre catégorie de communauté (Structure collective avec hébergement, non classable dans les autres catégories (centre de rétention administrative))
blanc	Non concerné	

Source : répertoire des communautés

I_FISC_DECES**Indicatrice de décès de l'individu selon Fidéli**

0	L'individu n'est pas décédé l'année AN_FISC – 1 d'après Fidéli
1	L'individu est décédé l'année AN_FISC – 1 d'après Fidéli

L'indicatrice n'est renseignée qu'à partir du millésime 2016. Elle concerne tous les individus fiscaux (hors TYPE_FISC = « lettre » qui sont toujours à 0) et doit permettre notamment de repérer les décès des individus non EDP.

I_FISC_LOGEMENT**Indicatrice de présence de données sur le logement de l'individu**

0	Absence de données sur le logement de l'individu
1	Présence de données sur le logement de l'individu

I_FISC_REVENU**Indicatrice de présence de données sur les revenus du ménage de l'individu**

0	Absence de données sur les revenus du ménage de l'individu
1	Présence de données sur les revenus du ménage de l'individu

I_FISC_REVDET**Indicatrice de présence de données sur les revenus détaillés individuels**

0	Absence de données sur les revenus détaillés individuels
1	Présence de données sur les revenus détaillés individuels

TYPE_DECL**Type de déclaration fiscale faite par le foyer fiscal**

1	Impôt sur le revenu et taxe d'habitation principale
2	Impôt sur le revenu uniquement
3	Taxe d'habitation principale uniquement
5	La déclaration fiscale concerne un individu décédé l'année AN_FISC - 1
9	Hors champ

TYPE_PRES**Choix de l'identification pour les EDP multi-identifiés une année donnée**

0	Individu non-EDP
1	Déclaration principale retenue pour les individus EDP
2	Déclaration secondaire pour les EDP multi-identifiés
9	Hors champ (y compris non-EDP)

POIDS_FIDELI

Pondération calée sur les marges de Fidéli de l'année fiscale considérée pour les individus EDP dont TYPE_PRES = 1 sauf ceux pour qui CSDEP='B3' ou pour Mayotte en 2014 (CSDEP='97'&substr(CNE1,1,1)='6' i.e '976')



Table FISC_INDIVIDU : EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

LIEN_FAMILIAL

Lien familial avec le référent fiscal (variable calculée par Fidéli)

Imputation conventionnelle et qui ne prend en compte que les croisements les plus nombreux.

10	Référent fiscal
21	Conjoint légal
22	Conjoint de fait
31	Enfant
32	Personne de moins de 25 ans et deux foyers maxi dans le logement. Personne dans un foyer sans homonymie avec le référent fiscal, le conjoint ou les personnes à charge et écart d'âge supérieur à 15 ans (possible enfant adopté).
40	Conjoint enfant
50	Frère/Sœur
60	Parent
70	Autre avec homonymie
80	Autre sans homonymie

La variable LIEN_FAMILIAL n'est disponible qu'à partir du millésime AN_FISC 2016.

Pour une expertise approfondie de cette variable dans le cadre de l'étude des unions libres, se référer à l'annexe 3.14.

NBPTR

Nombre de parts fiscales

100 = 1 part fiscale

ID_FISC_FOY_CONJ

Identifiant de diffusion du foyer fiscal du futur conjoint

La variable est vide pour les individus sans futur conjoint, elle vaut "0000000000" pour les individus dont le foyer fiscal du futur conjoint n'est pas dans l'EDP et elle est renseignée lorsque le foyer fiscal du futur conjoint est présent dans l'EDP.



Table FISC_LOGEMENT : EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa

<p>La table FISC_LOGEMENT : EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa</p> <p>nnnn = millésime de la base étude aaaa = millésime fiscal</p>	<p>Unité observée : Logement de rattachement des foyers fiscaux où un individu "EDP" a été identifié l'année de la déclaration fiscale considérée.</p>
<p>Source : Fichier démographique des logements et des individus (Fidéli, ex-RSL), <i>fichier local</i></p>	
<p>Contenu : La table FISC_LOGEMENT_aaaa regroupe l'ensemble des logements habités par un individu "EDP" connus au sens de la taxe d'habitation principale à une année donnée. La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale. Les informations sur les logements proviennent du fichier démographique des logements et des individus (Fidéli, ex-RSL) qui contient lui-même des informations sur l'ensemble des locaux retrouvés dans le fichier des propriétés bâties (FPB) et de la taxe d'habitation.</p> <p>Variables présentes les années passées mais supprimées dorénavant :</p> <ul style="list-style-type: none">- EQSUPERF : équivalence superficielle des éléments du confort (BE2016)	



EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
Variables de gestion				
ID_FISC_LOG_DIFF	Identifiant de diffusion du logement	10	Char	
Variables liées au logement				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
DEP	Code département	3	Char	Page 13
CNE	Code commune	3	Char	page 13
SECCAD	Section cadastrale	2	Char	Page 13
DATACHEV	Année d'achèvement (synthèse FPB ³ et PLCF ⁴)	4	Char	Page 13
HLMSEM	Local appartenant à HLM ou SEM	1	Char	Page 13
DATEACTE	Date de l'acte de propriété	8	Char	page 13
DATEPERS	Année d'entrée dans le local	4	Char	Page 13
OCC	Code occupation du local (PLFC)	1	Char	Page 13
DNATLC	Nature d'occupation (PLFC)	4	Char	Page 14
NATLOC	Code nature du local (synthèse FPB et PLFC)	2	Char	Page 14
TAX	Code taxation du local	1	Char	Page 14
LOGEMENT	Indicatrice de logement suivant le filtre RP	1	Char	Page 14
NLOC4	Nombre de locaux supérieurs à 4	1	Char	
EAU	Présence d'eau	1	Char	Page 14
EGOUT	Présence du tout à l'égout	1	Char	Page 14
ELEC	Présence de l'électricité	2	Char	Page 15
GAZ	Présence du gaz	1	Char	Page 15
CHAUFF	Présence du chauffage central	1	Char	Page 15
ASCENSEUR	Présence d'ascenseur (appartement)	1	Char	Page 15
NBNIV	Nombre de niveaux	2	Num	
SURFTOT	Surface totale du local (PLFC)	8	Num	
NBPIEC	Nombre de pièces	2	Num	
NBPP	Nombre de pièces principales	2	Num	
NBSDB	Nombre de salles de bain	2	Num	

³ Fichier des propriétés bâties⁴ Permanent local foncier commun

Table FISC_LOGEMENT : EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa

NBBAIG	Nombre de baignoires	2	Num	
NBDOUC	Nombre de douches	2	Num	
NBWC	Nombre de wc	2	Num	
NBCUIS8	Nombre de cuisines de moins de 9m2	2	Num	
NBCUIS9	Nombre de cuisines d'au moins 9 m2	2	Num	
NBCH	Nombre de chambres	2	Num	
NBSAM	Nombre de salles à manger	2	Num	
NUM_IRIS	Numéro IRIS (à partir de AN_FISC = 2015)	4	Char	
NUM_QPV	Numéro de quartier politique de la ville (à partir de AN_FISC = 2015)	8	Char	
LGT_SOCIAL	Indicatrice de logement social (à partir de AN_FISC = 2016)	1	Num	Page 15



Table FISC_LOGEMENT : EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa**Modalités de la table fiscale logement: EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa**

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrement. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

DEP**Code département**

Code département	Code officiel géographique
------------------	----------------------------

CNE**Code commune**

Code commune COG	Code commune COG (métropole, DOM ou TOM) - arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille
------------------	---

DATACHEV**Année d'achèvement (synthèse FPB et PLFC)**

AAAA	Année
------	-------

HLMSEM**Local appartenant à HLM ou SEM**

1	État
2	Région
3	Département
4	Commune
5	HLM
6	SEM
7	Copropriété
8	Associés
9	SNCF
0	Autres personnes morales
blanc	Personnes physiques

Alimentée par la variable TYPPMO de Fidéli à partir de AN_FISC=2016

DATEACTE**Date de l'acte de propriété**

Se présente sous la forme JJMMMAAA	
------------------------------------	--

DATEPERS**Année d'entrée dans le local**

AAAA	Année
------	-------

OCC**Code occupation du local**

/	Libération du local
B	Locaux meublés à usage d'habitation, faisant l'objet de locations occasionnelles, permanentes ou saisonnières
D	Local démolи
G	Occupation à titre gratuit
L	Occupation par un locataire
N	Local dépendance non imposable
P	Occupation par le propriétaire
T	Local imposé à la taxe professionnelle
V	Local vacant
W	Local vide
X	Occupation par bail rural

Table FISC_LOGEMENT : EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa

DNATLC

Nature d'occupation (PLFC)

A	Local occupé par un apprenti ou un salarié agricole
D	DOM = habitation principale occupée par le propriétaire
L	Location autre que le propriétaire ou l'usufruitier
P	Occupé par le propriétaire ou l'usufruitier
T	Location, non affecté à l'habitation, soumise à TVA
V	Vacant

NATLOC

Code nature du local (synthèse FPB et PLFC)

AP	Appartement
CA	Commerce sans boutique
CB	Local divers
CH	Chantier
CM	Commerce avec boutique
EC	dépendance commerciale
LC	Local commun
MA	Maison
ME	Maison exceptionnelle
MP	Maison partagée par une limite territoriale

TAX

Code taxation du local

P	Au moins un foyer est taxé à titre principal
E	Aucun foyer n'est taxé à titre principal et au moins un foyer est taxé à titre principal sans abattement, avec dégrèvement
S	Aucun foyer n'est taxé à titre principal que ce soit avec ou sans abattement et au moins un foyer est taxé à titre secondaire
blanc	Non renseignée

Correspond à la variable TAX_LOGEMENT de Fidéli

LOGEMENT

Indicatrice de logement suivant le filtre RP

0	Le local n'est pas un logement au sens du recensement de la population
1	Le local est un logement au sens du recensement de la population

EAU

Présence d'eau

N	Non
O	Oui
blanc	

EGOUT

Présence du tout à l'égout

N	Non
O	Oui
blanc	

Table FISC_LOGEMENT : EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa**ELEC****Présence de l'électricité**

N	Non
O	Oui
blanc	

GAZ**Présence du gaz**

N	Non
O	Oui
blanc	

CHAUFF**Présence du chauffage central**

N	Non
O	Oui
blanc	

ASCENSEUR**Présence d'ascenseur (appartement)**

N	Non
O	Oui
blanc	

LGT_SOCIAL**Indicatrice de logement social**

0	Logement ne faisant pas partie du parc social
1	Logement du parc social
blanc	Le logement n'est pas présent l'année étudiée

Cette variable permet de caractériser les occupants des logements sociaux. Elle ne distingue pas les HLM des SEM et les logements conventionnés des non conventionnés

Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

La table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

nnnn = millésime de la base étude

aaaa = millésime fiscal

Unité observée : ménage fiscal où un individu "EDP" a été identifié l'année de la déclaration fiscale considérée.

Source : *fichier localisé social et fiscal (filosofi)*.

Contenu :

La table FISC_REVENU_aaaa donne, pour chaque logement où un individu « EDP » a été identifié, les informations issues du fichier localisé social et fiscal (Filosofi) pour le ménage fiscal rattaché à ce logement. La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale. Un ménage fiscal est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif). Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus (dite déclaration n°2042) et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH). Les ménages fiscaux sont repérés avec l'identifiant ID_FISC_LOG_DIFF qui permet de faire le lien avec la table FISC_INDIVIDU.

Le dispositif FiLoSoFi exploite des données fiscales issues de la DGFiP (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales en provenance de la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la caisse nationale de l'assurance vieillesse (Cnav) et de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Le champ géographique du dispositif FiLoSoFi est la France hors Mayotte. Cependant, pour les Doms, les revenus sociaux ne sont disponibles qu'à partir de AN_FISC = 2015 et les revenus du patrimoine imputés et le revenu disponible ne sont calculés qu'à partir de AN_FISC = 2016.

Le champ couvert est celui des ménages fiscaux dit « ordinaires », c'est-à-dire ayant rempli au moins une déclaration de revenus et imposables au titre de la taxe d'habitation. Les personnes vivant dans des structures collectives (maisons de retraite, communautés religieuses, cités universitaires, prisons, etc.) ainsi que des personnes les plus en difficultés, qui vivent en logement précaire (foyers de travailleurs, etc.), ou sont sans domicile fixe ou sans-abris ne sont pas retenus dans le champ de Filosofi.

Les ménages faisant leur déclaration de revenu dans le département où se trouve leur résidence secondaire sont pris en compte.

Les indicateurs portant sur le revenu déclaré sont calculés sur le champ des ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul. Les indicateurs portant sur le revenu disponible sont calculés sur le champ des ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.

Dans FiLoSoFi, les revenus financiers non soumis à déclaration sont imputés pour les ménages de métropole (et les doms à partir de AN_FISC = 2016) selon un modèle construit à partir de l'enquête Patrimoine de l'Insee : une probabilité de détention et un montant de détention sont estimés en fonction d'un certain nombre de caractéristiques observables du ménage (revenus, âge, situation familiale...) pour sept produits financiers (livrets exonérés, LEP, livrets jeune, CEL, PEL, assurances-vie et PEA).

Les impôts retenus pour le calcul du revenu disponible sont : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG, la CRDS et le prélèvement social sur les revenus du patrimoine.

Le type de ménage est construit à partir des écarts d'âge entre individus, notamment pour reconstituer les couples qui ne sont ni mariés ni pacsés ni concubins déclarés comme tels à la taxe d'habitation.

Qualité générale des données :

1) Les données 2010 et 2011 (AN_REVENU) n'ont pas bénéficié du même degré de validation que les données ultérieures. Elles sont donc à utiliser avec précaution.

2) Pour les Doms, seules les données de La Réunion et Martinique sont de qualité comparable à celle de la métropole.

Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

3) **Les évolutions des indicateurs de revenu issus de Filosofi sont à interpréter avec précaution, particulièrement entre deux années proches.** Certains changements dans la législation fiscale et sociale, ou une baisse dans la qualité des sources mobilisées, peuvent expliquer ces évolutions, et rendre ainsi leur analyse plus complexe.

En 2018, les changements à prendre en compte sont :

- la réforme du loyer de solidarité (RLS) : son impact est fort sur le niveau de vie (qui prend en compte la baisse des Aides au Logement, mais pas la réduction des loyers censée la compenser), notamment dans le bas de la distribution, avec un effet sur les indicateurs de pauvreté.
- la réforme des prélèvements sociaux avec un transfert partiel des cotisations sociales des salariés et des indépendants sur les taux de CSG (+ 1,7 %), la hausse de la CSG ne compensant pas toujours la baisse des cotisations. L'impact est significatif sur les revenus avant redistribution.
- la mise en place du Prélèvement Forfaitaire Unique qui induit une hausse des dividendes distribués en 2018 : son impact est très concentré tout en haut de la distribution, et peut engendrer des évolutions locales parfois fortes.

la réforme de la taxe d'habitation : 80 % des ménages les plus modestes ont vu leur taxe d'habitation réduite de 30 %. Son impact est plutôt visible dans le milieu de la distribution.

- la baisse de la qualité du fichier de la taxe d'habitation : la disparition progressive de la taxe d'habitation réduit la qualité du fichier de logements sur lequel s'appuie la construction des ménages fiscaux. Moins bien maintenu, sa mise en cohérence avec les autres sources fiscales s'est dégradée. Pour la première année, le nombre de foyers fiscaux associés aux ménages ordinaires de Filosofi a diminué (- 0,3 % après + 0,5 % en 2017), et ce sont principalement des foyers fiscaux aux revenus modestes qui sont sortis du champ. Cette évolution impacte surtout la distribution des niveaux de vie avant redistribution.

Rupture de série sur les variables d'impôts et taxe d'habitation :

1) Pour les déclarations fiscales (AN_FISC) de 2014 et avant (correspondant à AN_REVENU de 2010 à 2013), l'impôt sur le revenu et la TH fournis par les variables ZIMPOM et ZTHABM et utilisés pour le calcul du revenu disponible (REVDISPM) sont ceux payés l'année de la déclaration (les revenus déclarés et l'impôt proviennent de la même déclaration fiscale).

A partir de AN_FISC = 2015, l'impôt sur le revenu et la TH fournis par les variables ZIMPOM et ZTHABM sont ceux payés l'année de perception des revenus (variable AN_REVENU). Ils proviennent des déclarations de l'année AN_FISC – 1 lorsque l'appariement a réussi et sont imputés sinon. Le revenu disponible fournit alors effectivement les revenus perçus l'année AN_REVENU et les impôts payés cette même année.

Les utilisateurs souhaitant néanmoins disposer des impôts correspondant à la déclaration peuvent les trouver dans les variables suffixées par « _DECL » (Ex : ZIMPOM_DECL)

Cette rupture de série concerne aussi la prime pour l'emploi M_PPEM (pas de variable _DECL) et les avoirs fiscaux et crédits d'impôts du ménage ZAVFM.



Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

2) Pour les déclarations fiscales (AN_FISC) de 2014 et avant (correspondant à AN_REVENU de 2010 à 2013), l'impôt sur le revenu utilisé pour le calcul prend en compte les plus-values. A partir de AN_FISC = 2015, l'impôt sur le revenu utilisé pour le calcul ne prend pas en compte les plus-values. Les utilisateurs souhaitant disposer de l'ancien mode de calcul peuvent le trouver dans les variables suffixées « _ANC » (ex : ZIMPOM_ANC)

Pour une documentation précise du champ et des modalités des variables voir la documentation du fichier localisé social et fiscal :
https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/fichier/Source_methodes_Filosofi_2018.pdf



EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
Variables de gestion				
ID_FISC_LOG_DIFF	Identifiant de diffusion du logement	10	Char	
Variables liées au logement				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
AN_REVENU	Année de perception des revenus	4	Num	
REG	Région de résidence	2	Char	page 23
DEP	Département de résidence	3	Char	Page 23
DEPCOM	Département-commune de résidence	5	Char	Page 23
TU10	Tranche d'unité urbaine 2010 (9 postes)	1	Char	Page 23
NBFOYM	Nombre de foyer fiscaux du ménage	best12.	Num	
NBPAC	Nombre de personnes à charge du ménage	best12.	Num	
NBPERSM	Nombre de personnes du ménage	6.2	Num	
INF14M	Nombre de personnes de moins de 14 ans	6.2	Num	
SUP14M	Nombre de personnes de 14 ans ou plus	6.2	Num	
NBERAM	Nombre d'enfants en résidence alternée	6.2	Num	
NB_UC	Nombre d'unités de consommation du ménage	6.2	Num	Page 23
AGERF	Age du référent fiscal du ménage	8	Num	
SEXERF	Sexe du référent fiscal du ménage	1	Char	Page 23
OCCTYP	Statut d'occupation	1	Char	Page 23
TYPMEN9	Type de ménage (9 modalités)	2	Char	Page 23
I_CHAMPM*	Appartenance au champ de diffusion Filosofi	1	Char	Page 24
I_PAUVRE50M* ¹	Ménage pauvre au seuil 50 %	1	Char	Page 24
I_PAUVRE60M* ¹	Ménage pauvre au seuil 60 %	1	Char	Page 24
NB_ALLOC_CNAF*	Nombre d'allocataires Cnaf au sein du ménage	best12.	Num	
NB_ALLOC_CNAV*	Nombre d'allocataires Cnav au sein du ménage (minimum vieillesse uniquement)	best12.	Num	
NB_ALLOC_MSAF*	Nombre d'allocataires MSA famille au sein du ménage	best12.	Num	
NB_ALLOC_MSAV*	Nombre d'allocataires MSA vieillesse au sein du ménage (minimum vieillesse uniquement)	best12.	Num	

*Variable manquante pour les DOM pour les années fiscales AN_FISC de 2011 à 2014

¹ Variable manquante pour les DOM pour l'année fiscale AN_FISC = 2015 (AN_REV = 2014)

Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

NIVVIEM* ¹	Niveau de vie du ménage	best12.	Num	page 24
CENTILE* ¹	Centile de niveau de vie du ménage	3	Num	page 24
REVDISPM*	Revenu disponible monétaire du ménage	best12.	Num	page 25
REVPERM* ¹	Revenu perçu calculé après imputation des revenus financiers	best12.	Num	page 25
REVINIM* ¹	Revenu initial calculé après imputation des revenus financiers	best12.	Num	page 25
REVDECM* ¹	Revenu déclaré calculé après imputation des revenus financiers	best12.	Num	page 25
ZTSAM	Traitements et salaires du ménage	best12.	Num	page 25
ZSALM	Salaire au sens strict du ménage	best12.	Num	page 25
ZCHOM	Allocation de chômage et de préretraite du ménage	best12.	Num	page 25
ZPERM	Retraites, pensions et rentes du ménage	best12.	Num	page 25
ZRETM	Retraites et pensions du ménage	best12.	Num	page 25
ZRSTM	Retraites au sens strict du ménage	best12.	Num	page 25
ZALRM	Pensions alimentaires reçues du ménage	best12.	Num	page 25
ZRTOM	Rentes viagères à titre onéreux du ménage	best12.	Num	Page 25
ZRAGM	Revenus agricoles du ménage	best12.	Num	page 25
ZRICM	Revenus industriels et commerciaux du ménage	best12.	Num	page 26
ZRNCM	Revenus non commerciaux du ménage	best12.	Num	page 26
ZFONM*	Revenus fonciers nets du ménage	best12.	Num	page 26
ZVAMM0*	Revenu déclaré des valeurs mobilières	best12.	Num	page 26
ZVAMM* ¹	Revenu des valeurs mobilières après imputation	best12.	Num	page 26
ZVALM0*	Revenu déclaré de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire	best12.	Num	page 26
ZVALM* ¹	Revenu de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire après imputation	best12.	Num	page 26
ZRACM*	Revenus accessoires du ménage (non professionnel)	best12.	Num	page 26
ZETRM	Revenus de l'étranger du ménage	best12.	Num	Page 26
ZALVM	Pensions alimentaires versées du ménage	best12.	Num	page 27
PSOCM*	Prestations sociales (total)	best12.	Num	page 27
PFAMM*	Total des prestations familiales	best12.	Num	page 27
M_PNAM*	Prime à la naissance ou adoption du ménage	best12.	Num	
M_PAJEM*	Allocation de base PAJE du ménage	best12.	Num	
M_CLCCAM*	Complément libre choix d'activité du ménage (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016))	best12.	Num	
M_COLCAM*	Complément optionnel libre choix d'activité du ménage (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016))	best12.	Num	
M_AFM*	Allocations familiales du ménage	best12.	Num	
M_CFM*	Complément familial du ménage	best12.	Num	
M_ARSM*	Allocation de rentrée scolaire du ménage	best12.	Num	
M_AEEHM*	Allocation d'éducation enfant handicapé du ménage	best12.	Num	
M_ASFM*	Allocation de soutien familial du ménage	best12.	Num	
MINIM*	Minima sociaux	best12.	Num	page 27
M_MINVM*	Minimum vieillesse du ménage	best12.	Num	



Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

M_RSAM*	RSA total du ménage	best12.	Num	page 27
M_RSA_ACTM*	RSA activité du ménage (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016)))	best12.	Num	Page 27
M_RSA_SOCM*	RSA socle du ménage	best12.	Num	
M_RSA_PFAM*	Allocation exceptionnelle RSA du ménage	best12.	Num	
M_AAH_CAAHM*	Allocation adulte handicapé du ménage et Complément AAH	best12.	Num	
LOGTM*	Prestations logement du ménage	best12.	Num	page 27
M_ALFM*	Allocation logement familiale	best12.	Num	
M_APLM*	Aide personnalisée au logement	best12.	Num	
M_ALSM*	Allocation logement sociale (non étudiant) (incluant M_ALSETM à partir de AN_FISC = 2019 (AN_REVENU = 2018))	best12.	Num	
M_ALSETM*	Allocation logement sociale (étudiant)a (inclus dans M_ALSM à partir de AN_FISC = 2019 (AN_REVENU = 2018))	best12.	Num	
M_PPEM*	PPE du ménage calculée en N sur les revenus N-1 (avant déduction du RSA-Activité). Variable uniquement renseignée pour les revenus de 2013 et avant.	best12.	Num	page 28
ZIMPOM	Impôt sur le revenu du ménage (sans plus-values)	best12.	Num	page 28
ZIMPOM_ANC	Impôt sur le revenu du ménage (avec plus-values)	best12.	Num	
ZIMPOM_ANC_DECL	Impôt sur le revenu du ménage (avec plus-values). Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	
ZIMPOM_DECL	Impôt sur le revenu du ménage (sans plus-values). Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	
ZIMPVALM*	Prélèvement libératoire sur valeurs Mobilières du ménage	best12.	Num	page 29
ZTHABM	Taxe d'habitation du ménage	best12.	Num	
ZTHABM_DECL	Taxe d'habitation du ménage issue de la déclaration. Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	
CSGIM	CSG non déductible du ménage	best12.	Num	page 29
CSGISALM	CSG non déductible sur salaires du ménage	best12.	Num	
CRDSM	CRDS du ménage	best12.	Num	
CRDSSALM	CRDS sur salaires du ménage	best12.	Num	
CSGPATM	CSG-CRDS sur revenus du patrimoine non soumis au prélèvement libératoire	best12.	Num	
CSGVALM	CSG-CRDS-prelevements sociaux sur ZVALM	best12.	Num	
CSGIMPM ¹	CSG-CRDS-prelevements sociaux sur produits financiers imputés	best12.	Num	
CSGDM	CSG déductible du ménage	best12.	Num	
CSGDSALM	CSG déductible sur salaires du ménage	best12.	Num	
PRODUITFIN ¹	Revenu des produits financiers imputés	best12.	Num	page 24
ZPPEM*	PPE du ménage calculée en N+1 sur les revenus N (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016))	best12.	Num	page 29
ZQUOM	Revenus au quotient du ménage	best12.	Num	page 29
ZDIVM*	Plus-values et gains divers du ménage	best12.	Num	page 29
ZGLOM*	Gains de levée d'options du ménage	best12.	Num	page 29
ZAVFM*	Avoirs fiscaux et crédits d'impôt du ménage	best12.	Num	page 29



Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

ZAVFM_DECL	Avoirs fiscaux et crédit d'impôt du ménage . Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	page 29
ZIMPFORM	Impôt sur plus-values du ménage	best12.	Num	
GARDEM	Montants des gardes d'enfants du ménage (à partir de AN_FISC = 2014)	best12.	Num	
SERVDOMM	Montants des services à domicile du ménage (à partir de AN_FISC = 2015)	best12.	Num	
M_PPAM	Montant annuel perçu par le ménage pour la prime d'activité (à partir de AN_FISC = 2017)	best12.	Num	
M_PREPAREM	Montant annuel perçu par le ménage pour la prestation Prepare (à partir de AN_FISC = 2017)	best12.	Num	
M_PREPARE_MM	Montant annuel perçu par le ménage pour la prestation Prepare majorée (à partir de AN_FISC = 2017)	best12.	Num	
ZCTVAM	Montant des revenus d'activité du ménage (à partir de AN_FISC = 2017)	best12.	Num	
TYPMENR	Type de ménage harmonisé (à partir de AN_FISC = 2014)	\$1	Char	page 24
ZACTM	Montant des revenus d'activité dans le revenu déclaré	8	Num	Page 29



Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

Modalités de la table fiscale revenus: EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrement. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

REG

Région de résidence

Code région	Code officiel géographique de l'année de perception des revenus
À partir de AN_FISC = 2017 nomenclature en nouvelles régions	

DEP

Département de résidence

Code département	Code officiel géographique de l'année de perception des revenus
------------------	---

DEPCOM

Département - commune de résidence

Code département commune	Code officiel géographique de l'année de perception des revenus
-----------------------------	---

TU10

Tranche d'unité urbaine

0	Rural
1	Unité urbaine de 2 000 à 4 999 habitants
2	Unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
3	Unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
4	Unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
5	Unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
6	Unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
7	Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
8	Agglomération parisienne

NB_UC

Nombre d'unités de consommation du ménage

NB_UC = SUM(1, 0.5*(SUP14M-1), 0.3*INF14M)

SEXERF

Sexe du référent fiscal du ménage

1	Homme
2	Femme

OCCTYP

Statut d'occupation

1	Propriétaire
2	Locataire social
3	Autre locataire

TYPMEN9

Type de ménage (9 modalités)

11	Homme seul
12	Femme seule
21	Famille monoparentale avec un enfant
22	Famille monoparentale avec deux enfants ou plus
30	Couple sans enfant
41	Couple avec un enfant
42	Couple avec deux enfants
43	Couple avec 3 enfants ou plus
50	Ménage complexe



Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

Le dispositif Filosofi préconise plutôt l'utilisation de la variable harmonisée TYPMENR ci dessous :

TYPMENR

Type de ménage harmonisé

1	Homme seul
2	Femme seule
3	Couple sans enfant
4	Couple avec enfant
5	Famille monoparentale avec un enfant
6	Complexe

À partir de AN_FISC=2014

I_CHAMPM

Appartenance au champ de diffusion Filosofi

0	Ménage n'appartenant pas au champ de diffusion Filosofi
1	Ménage appartenant au champ de diffusion Filosofi

Pour les études sur les distributions de revenus, sur la pauvreté ou les inégalités, l'habitude a été prise d'exclure les ménages dont le niveau de vie calculé à partir du fichier localisé social et fiscal était susceptible de mal représenter le niveau de vie réel.

Une catégorie de ménages est exclue : les ménages dont le revenu déclaré est strictement négatif.

La proportion de REVDECM < 0 est faible et concerne majoritairement les indépendants et les agriculteurs qui déclarent des déficits sur une année. On considère dans les études sur les inégalités que disposer d'un revenu déclaré négatif ne peut correspondre au revenu réel sur la période. Les observations correspondantes avec des revenus déclarés négatifs sont donc exclues des études. Si l'on considère l'ensemble de la population l'effet de l'inclusion des REVDECM < 0 serait de toute façon négligeable. Dans ces conditions, il semble inutile d'inclure les revenus négatifs dans le champ (sachant que les REVDECM < 0 compliquent le calcul de certains indicateurs d'inégalité comme Gini, Theil, Atkinson...).

I_PAUVRE50M (voir CENTILE)

Ménage pauvre au seuil 50 %

0	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est supérieur à 50 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.
1	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est strictement inférieur à 50 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.

I_PAUVRE60M (voir CENTILE)

Ménage pauvre au seuil 60 %

0	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est supérieur à 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.
1	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est strictement inférieur à 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.

NIVVIEM

Niveau de vie du ménage

NIVVIEM = REVDISPM / NB_UC

CENTILE

Centile de niveau de vie du ménage

Suite à la fusion des fichiers MENAGES15_DOM et MENAGES15_MET en MENAGES15_NAT, les variables CENTILE, I_PAUVRE50M, I_PAUVRE60M sont calculées sur le champs France métropolitaine et DOM.

PRODUIFIN

Revenu des produits financiers imputés

Dans Filosofi, les revenus financiers non soumis à déclaration sont imputés pour les ménages (de métropole avant 2014 et France entière à partir de 2015) selon un modèle construit à partir de l'enquête Patrimoine de l'Insee : une probabilité de détention et un montant de détention sont estimés en fonction d'un certain nombre de caractéristiques observables du ménage (revenus, âge, situation familiale...) pour sept produits financiers (livrets exonérés, LEP, livrets jeune, CEL, PEL, assurances-vie et PEA).



Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

REVDISPM

Revenu disponible monétaire du ménage

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner.

REVDISPM = SUM(REVDECM, PRODUITFIN, PSOCM, M_PPEM, -ZIMPOM, -ZTHABM, -ZIMPVALM, -CSGIM, -CRDSM, -CSGPATM, -CSGVALM, -CSGIMPM)

REVPERM

Revenu perçu calculé après imputation des revenus financiers

REVPERM = SUM(REVDECM, PRODUITFIN, -CSGIM, -CRDSM, -CSGVALM, -CSGIMPM, -ZIMPVALM)

REVINIM

Revenu initial calculé après imputation des revenus financiers

Le revenu initial correspond à l'ensemble des revenus avant toute imposition.

REVINIM = SUM(REVDECM, PRODUITFIN, CSGDM)

REVDECM

Revenu déclaré calculé après imputation des revenus financiers

Le revenu déclaré correspond aux revenus mentionnés sur la déclaration n° 2042

REVDECM = SUM(ZTSAM, ZPERM, ZRAGM, ZRICM, ZRNOM, ZFONM, ZVAMM, ZVALM, ZRACM, ZETRM, -ZALVM)

ZTSAM

Traitements et salaires du ménage

ZTSAM = SUM(ZSALM, ZCHOM)

ZSALM

Salaire au sens strict du ménage

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZCHOM

Allocation de chômage et de préretraite du ménage

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZPERM

Retraites, pensions et rentes du ménage

ZPERM = SUM(ZRETM, ZRTOM)

ZRETM

Retraites et pensions du ménage

ZRETM = SUM(ZRSTM, ZALRM)

ZRSTM

Retraites au sens strict du ménage

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZALRM

Pensions alimentaires reçues du ménage

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZRTOM

Rentes viagères à titre onéreux du ménage

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZRAGM

Revenus agricoles du ménage

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.



Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

ZRICM

Revenus industriels et commerciaux du ménage

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZRNCM

Revenus non commerciaux du ménage

Il s'agit des revenus des professions libérales (médecins, avocats, architectes, artistes, artistes peintres...), des produits des charges et offices (huissiers, notaires, commissaires-priseurs...), des produits ne se rattachant pas à une autre catégorie de revenus (produits des opérations de bourse, produits reçus par les inventeurs...). C'est donc une catégorie un peu fourre-tout.

Lorsque que les revenus déclarés sont des montants de recettes brutes (cas pour le régime déclaratif spécial ou micro BNC), pour arriver à un bénéfice fiscal imposable, la règle retenue est identique à celle du fisc. Le revenu est ainsi corrigé d'un abattement forfaitaire (CBNCM) dont le taux est de 34 % et au minimum égal à 305 €.

Il arrive parfois que le contribuable exerce une activité libérale qui relève des BNC, mais qu'il perçoive aussi à titre accessoire des profits résultant d'opérations commerciales, qui relèvent du régime des BIC. Dans ce cas il est admis qu'il intègre ses profits (ou ses déficits, le cas échéant) dans son revenu BNC. En revanche l'entrepreneur qui ne réalise qu'accessoirement des BNC ne peut pas les intégrer dans les BIC correspondant à son activité principale.

ZRNCM = sum(ZBNCM, -CBNCM)

ZFONM

Revenus fonciers nets du ménage

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

Abattement de 30 % sur le micro-foncier.

ZVAMM0

Revenu déclaré des valeurs mobilières

Il s'agit des revenus (à l'exception des plus-values) procurés par les produits de placement, à revenus fixes ou variables, qui n'ont pas été soumis par défaut ou par choix du contribuable au prélèvement libératoire.

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZVAMM

Revenu des valeurs mobilières après imputation

ZVALM0

Revenu déclaré de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire

Le prélèvement libératoire constitue une imposition à la source de certains produits d'épargne.
Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZVALM

Revenu de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire après imputation

ZRACM

Revenus accessoires du ménage (non professionnel)

Il s'agit de bénéfices tirés d'activités dont les résultats sont imposables dans la catégorie des BIC non professionnels.

ZRACM = sum(ZACCM, -CACCM)

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

CACCM = abattement forfaitaire (avec un minimum de 305 €) appliqué au loueur meublé non professionnel, de 71 % dans le cas des locations de gîtes ruraux, chambres d'hôtes et meublés de tourisme et 50 % dans le cas de locaux meublés.

ZETRM

Revenus de l'étranger du ménage

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.



Table FISC_REVENU : EDP_BEEnnn_FISC_REVENU_aaaa

ZALVM

Pensions alimentaires versées du ménage

Correspondance avec les cases de la déclaration n° 2042 :
Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

PSOCM

Prestations sociales (total)

PSOCM = SUM(PFAMM, MINIM, LOGTM)

- A partir de AN_FISC = 2019 (AN_REVENU = 2018), les variables **MINIM**, **LOGTM**, **PSOCM** (en vérité MINI1M, M_LOGTM, PSOC1M) sont des agrégats de variables issues du FAR6 pour la partie Cnaf. Elles comprennent également des prestations versées notamment par la CNAV, la MSAF et la MSAV.

- Quelques allocations du FAR6 nécessitent des imputations. Pour les prestations logement, on recalcule le montant perçu mensuellement par allocation à partir d'un indicateur de perception de l'allocation et du montant global des prestations logement (un allocataire ne pouvant percevoir qu'une seule allocation logement un mois donné). La prime de fin d'année perçue par les allocataires du RSA est également imputée, à partir des barèmes sociaux, lorsque l'allocataire a perçu le RSA en novembre et/ou en décembre.

- Par ailleurs, il faut noter que l' Allocation Journalière de Présence Parentale est prise en considération, depuis le millésime 2018, dans le revenu disponible des ménages. Elle est comptabilisée dans les agrégats de l'ensemble des allocations familiales et de l'ensemble des prestations (PSOCM).

PFAMM

Total des prestations familiales

PFAMM = SUM(M_NAISM, M_PAJEM, M_CLCAM, M_COLCAM, M_AFM, M_CFM, M_ARSM, M_AEEHM, M_ASFM)

MINIM

Minima sociaux

MINIM = SUM(M_MINVM, M_RSAM, M_RSAM_PFAM, M_AAHCNAAHM)

Voir PSOCM

M_RSAM

RSA total du ménage

M_RSAM = SUM(M_RSA_ACTM, M_RSA_SOCM)

Depuis le 1er juin 2009, le versement du revenu de solidarité active (RSA) est généralisé en métropole. Les personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle perçoivent un montant forfaitaire : RSA_Socle.

Les personnes qui exercent une activité professionnelle peuvent également bénéficier du RSA lorsque les ressources du foyer sont inférieures à un revenu garanti : RSA_activité.

Le montant de ce RSA_activité versé au foyer est pré-rempli dans la déclaration fiscale.

Le montant du RSA_activité est déduit du montant de la prime pour l'emploi calculée sur les revenus de l'année de perception du RSA.

M_RSA_ACTM

RSA activité du ménage

Correspondance avec les cases de la déclaration n° 2042 :

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

LOGTM

Prestations logement du ménage

LOGTM = SUM(M_ALFM, M_APLM, M_ALSM, M_ALSETM) (M_ALSETM disparaît en 2019 et est incluse dans M_ALSM)

Voir PSOCM



Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

M_PPEM

Montant de la prime pour l'emploi du ménage

Rupture de série à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZIMPOM

Impôt sur le revenu du ménage

Rupture de série à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZIMPOM_ANC

Impôt sur le revenu du ménage avec plus-values

Disponible à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZIMPOM_DECL

Impôt sur le revenu du ménage

Disponible à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZIMPOM_ANC_DECL

Impôt sur le revenu du ménage avec plus-values

Disponible à partir à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZACTM

Montant des revenus d'activité dans le revenu déclaré

Il s'agit du montant des revenus d'activité qui comprend le montant des salaires et traitements, les indemnités de chômage et les revenus des activités non salariées.

ZACTM = $zsalm + zchom + zrenm$



Table FISC_REVENU : EDP_BEEnnn_FISC_REVENU_aaaa

ZIMPVALM

Prélèvement libératoire sur valeurs Mobilières du ménage

ZIMPVALM correspond au montant de l'impôt prélevé à la source auquel sont soumis les produits de placement à revenu fixe (c'est le prélèvement libératoire) : 24 % sur _2ee, 21 % sur _2da et 7,5 % sur _2dh :

$$\text{ZIMPVALM} = \text{round}(\text{sum}((0,075 * _2dh), (0,24 * _2ee), (0,21 * _2da)))$$

ZTHABM

Taxe d'habitation du ménage

Rupture de série à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZTHABM_DECL

Taxe d'habitation du ménage avant correction millésime

Disponible à partir à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

CSGIM

CSG non déductible du ménage

CSGIM = SUM(CSGISALM, CSGCHOIM, CSGRSTIM, CSGRAGIM, CSGRICIM, CSGRNICIM)

ZPPEM

PPE du ménage calculée en N+1 sur les revenus N

Prime pour l'emploi assise sur les revenus de l'année N et qui sera versée en N+1

ZQUOM

Revenus au quotient du ménage

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZDIVM

Plus-values et gains divers du ménage

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZGLOM

Gains de levée d'options du ménage

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZAVFM

Avoirs fiscaux et crédits d'impôt du ménage

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

Rupture de série à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZAVFM_DECL

Avoirs fiscaux et crédits d'impôt du ménage

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

Disponible à partir à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)



Table FISC_REVDET : EDP_BEnnnn_FISC_REVDET_aaaa

La table FISC_REVDET : EDP_BEnnnn_FISC_REVDET_aaaa

nnnn = millésime de la base étude

aaaa = millésime fiscal

Unité observée : individus fiscaux des logements et des déclarations fiscales où un individu "EDP" a été identifié l'année considérée

Source : *fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli)*

Contenu :

La table FISC_REVDET_aaaa fournit les informations sur les revenus individuels détaillés pour le même champ que la table FISC_INDIVIDU hormis les personnes à charge, les individus hors champ et les individus avec valeurs manquantes. La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale. Les informations proviennent du fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli). Les individus sont repérés avec le quadruplet de variables identifiantes (AN_FISC, ID_FISC_FOY_DIFF, ORDREFIP, TYPE_FISC).

Les revenus individuels agrégés au niveau ménage peuvent ne pas correspondre aux revenus Filosofi car ils peuvent être corrigés d'un abattement forfaitaire ou peuvent faire l'objet d'une imputation.

Correspondance des revenus entre FIDELI et FILOSOFI :

individu		ménage
YSALI	Salaire de l'individu	ZSALM
YCHOI	Allocation chômage	ZCHOM
YRSTI	Retraites et mensions	ZRSTM
YALRI	Pensions alimentaire perçues	ZALRM
YRAGI	Bénéfices agricoles	ZRAGM
YBICI	Bénéfices industriels et commerciaux	ZRICM
YBNCI	Bénéfices non commerciaux	ZRNCF



Table FISC_REVDET : EDP_BEnnnn_FISC_REVDET_aaaa

EDP_BEnnnn_FISC_REVDET_aaaa				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
Variables de gestion				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
ID_FISC_FOY_DIFF	Identifiant de diffusion du foyer fiscal	10	Char	
ORDREFIP	Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes	1	Char	Page 32
TYPE_FISC	Type d'individu fiscal	1	Char	Page 32
Variables revenus individuels				
REV_PRINC	Type de revenu principal	1	Char	Page 32
YALRI	Pensions alimentaires perçues	best12	Num	Page 32
YBICI	Bénéfices industriels et commerciaux	best12	Num	Page 32
YBNCI	Bénéfices non commerciaux	best12	Num	Page 32
YCHOI	Allocation chômage	best12	Num	Page 32
YRAGI	Bénéfices agricoles	best12	Num	Page Erreur ! Signet non défini.
YRSTI	Retraites et pensions	best12	Num	Page Erreur ! Signet non défini.
YSALI	Salaires perçus	best12	Num	Page Erreur ! Signet non défini.

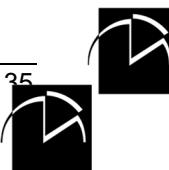
Table FISC_REVDET : EDP_BEnnnn_FISC_REVDET_aaaa

Table FISC_REVDET : EDP_BEnnnn_FISC_REVDET_aaaa

Modalités de la table fiscale revenus détaillés: EDP_BEnnnn_FISC_REVDET_aaaa

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrement. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ORDREFIP

Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes

Lettre de "A" à "I", ordre du traitement de l'imposition dans FIP
(voir EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa)

TYPE_FISC

Type d'individu fiscal

1 ou 01	déclarant
2 ou 02	conjoint
3 ou 03, 4 ou 04, 5 ou 05, 6 ou 06, 07, ...	Personne à charge (personnes majeures rattachées principalement)

REV_PRINC

Type de revenu principal

Il s'agit de déterminer le type de revenus dominant de la personne. Lorsque la variable est à blanc, c'est qu'il s'agit d'un enregistrement issu de Fip mais pas de Pote, on ne connaît donc pas ses revenus.

blanc	Revenus non connus
0	Inférieur à revenu annuel de 2500 €
1	Salaire
2	Chômage, préretraite
3	Retraite
4	Pensions alimentaires
5	Bénéfices agricoles
6	Bénéfices industriels et commerciaux
7	Bénéfices non commerciaux

YALRI

Pensions alimentaires perçues

Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux pensions alimentaires. Ces pensions peuvent concerner les enfants, les descendants, l'époux et l'ex-époux.

YBICI

Bénéfices industriels et commerciaux

Les bénéfices industriels et commerciaux recouvrent les bénéfices réalisés par les personnes physiques qui exercent une profession commerciale, industrielle ou artisanale dans la déclaration des revenus. Les déficits sont déduits de cette variable.

YBNCI

Bénéfices non commerciaux

Les bénéfices non commerciaux concernent les personnes qui, à titre individuel ou comme associées de certaines sociétés, exercent dans les professions libérales ou en tant que titulaire de charges et offices publics, dans la déclaration des revenus. Les déficits sont déduits de cette variable.

YCHOI

Allocation chômage

Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux préretraites et aux allocations chômage perçues par l'individu.



Table FISC_REVDET : EDP_BEnnnn_FISC_REVDET_aaaa

YRAGI

Bénéfices agricoles

Les bénéfices agricoles sont, dans la déclaration des revenus, les revenus de l'exploitation de biens ruraux situés en France. Les déficits sont déduits de cette variable.

YRSTI

Retraites et pensions

Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux pensions, retraites et rentes perçues.

YSALI

Salaires perçus

Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux traitements et salaires perçus par l'individu. Les modalités à vide correspondent à un individu qui n'a pas rempli de déclaration de revenu.





Annexes

- 1 - déclaration de revenus 2018 correspondant à FIDELI2019 – FILOSOFI2018**
- 2 - déclaration de revenus 2017 correspondant à FIDELI2018 – FILOSOFI2017**
- 3 - déclaration de revenus 2016 correspondant à FIDELI2017 – FILOSOFI2016**
- 4 - déclaration de revenus 2015 correspondant à FIDELI2016 - FILOSOFI2015**
- 5 - déclaration de revenus 2014 correspondant à FIDELI2015 - FILOSOFI2014**
- 6 - déclaration de revenus 2013 correspondant à FIDELI2014 - FILOSOFI2013**
- 7 - déclaration de revenus 2012 correspondant à FIDELI2013 - FILOSOFI2012**
- 8 - déclaration de revenus 2011 correspondant à FIDELI2012 - FILOSOFI2011**
- 9 - déclaration de revenus 2010 correspondant à FIDELI2011 – FILOSOFI2010**



DÉCLARATION DES REVENUS 2018

2042

corfa

N°10330-23



Envoyer votre déclaration au centre des finances publiques
de votre domicile **au plus tard le 16 mai**
ou déclarer sur impots.gouv.fr



Cochez ►



Joinnez une copie de justificatif de votre identité
(carte d'identité, passeport, livret de famille, carte de séjourn...) □



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Carte d'identité, passeport, livret de famille, carte de séjourn...)



Jointez une copie de justificatif de votre identité



Carte d'identité, passeport, livret de famille, carte de séjourn...)



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Carte d'identité, passeport, livret de famille, carte de séjourn...)



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois



Jointez une copie d'ancrante pour la première fois

A.1 SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2018

Marie(e)s..... M..... Célibataire..... O.....
Divorce(e) séparé(e)..... O..... Veuf(ve)..... O.....
Pacé(e)s..... O.....

Date des changements en 2018

- Mariage : | **2 0 1 8** | Pacs : X | **2 0 1 8** |
- N° fiscal de votre conjoint | | | |
- Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2018 E |
- Divorce/ séparation/ rupture de l'accord Y | **2 0 1 8** |
- Décès : déclarant 1 Z | **2 0 1 8** | déclarant 2 L |

ÉTAT CIVIL

DÉCLARANT 1 Monsieur Madame

DÉCLARANT 2 Monsieur Madame

ADRESSE AU 1^{er} JANVIER 2019

Adresse	N°	RUE	CODE POSTAL	COMMUNE	ÉTALEMENT	RÉSIDENCE	NON PRÉCISÉ
Appartement	N°	ETAGE	PRÉPOSÉE	ÉTALEMENT	ÉTALEMENT	ÉTALEMENT	NOM DU PROPRIÉTAIRE
Statut			LOA/LOA	ENCI/ANAE	LIBRÉ/GRATUITEMENT		NOM DU LOCATAIRE

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Vous avez changé d'adresse en 2018 Date du déménagement | **2 0 1 8** |

Adresse au 1^{er} janvier 2018 N° RUE COMMUNE

Appartement N° ETAGE PRÉPOSÉE ÉTALEMENT RÉSIDENCE

Adresse actuelle N° RUE COMMUNE

Appartement N° ETAGE PRÉPOSÉE ÉTALEMENT RÉSIDENCE

Adresse actuelle N° RUE COMMUNE

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez ORA

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

A le _____

B le _____

C le _____

D le _____

E le _____

F le _____

G le _____

H le _____

I le _____

J le _____

K le _____

L le _____

M le _____

N le _____

O le _____

P le _____

Q le _____

R le _____

S le _____

T le _____

U le _____

V le _____

W le _____

X le _____

Y le _____

B.1 PARENT ISOLE

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1^{er} janvier 2018 (ou au 31 décembre 2018 en cas de divorce/ séparation/ rupture de Pacs en 2018), vous vivez seul avec vos enfants ou des personnes invalides sous votre tut. cochez 1

C.1 PERSONNES À CHARGE EN 2018

Enfants à charge
Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (les de 11 à 17 ans) 0
ou handicapés quel que soit l'âge 0
Année de naissance H

Année de naissance G

Année de naissance F

Année de naissance E

Année de naissance D

Année de naissance C

Année de naissance B

Année de naissance A

Année de naissance J

Année de naissance I

Année de naissance H

Année de naissance G

Année de naissance F

Année de naissance E

Année de naissance D

Année de naissance C

Année de naissance B

Année de naissance A

COORDONNÉES BANCAIRES

Jointez obligatoirement un relevé d'identité bancaire.

Les coordonnées bancaires seront utilisées pour le paiement de votre impôt sur le revenu dans le cadre du prélèvement à la source.
En sautant ce formulaire de demande, vous autorisez la Banque à envoier des instructions à votre banque destinée votre paiement par déduction automatique de l'impôt sur le revenu dans le cadre du prélèvement à la source.
L'entraînement des titres possédés doit être envoyé par votre banque selon les conditions fixées dans la convention que vous avez signée avec elle. Vous dégagerez également vos droits à l'obligation de faire connaître vos biens auxquels devient soumis.

1.1 TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES	
Si vous déclarez la cession des salaires versés par une société que vous contrôlez, remplissez également les lignes "Dirigeants de sociétés" page 1 de la déclaration n° 2042C.	
TRAITEMENTS, SALAIRES Revenus d'activité Revenus des salariés des particuliers employeurs 1A Affecté(e) au(s) établissement(s) suivant(s) : 15A Revenus des associés et dirigeants de l'établissement 15A 15G Autres revenus imposables à l'assurance tout-entrepreneur 15F Autres revenus imposables charge professionnelle 1AP Frais relatifs à la gestion de l'entreprise Frais relatifs à la gestion de l'entreprise 1AK PENSIONS, RETRAITS, RENTES Pensions, retraites et rentes 1AS Pensions de retraite en capital taxable à 7,5% 1AT Pensions d'invalidité 1AZ Pensions alimentaires perçues 1AQ Pensions perçues par les non-résidents. Pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français 1AU Autres pensions imposables de source étrangère 1AM RENTES VIAGRIÈRES A TITRE OFFICIEL Rentes par le régime de sécurité sociale 1AW Rentes de nature exceptionnelle ou autre 1AJ Rentes perçues par les non-résidents. Rentes de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français 1AQ	
1 ^{er} PERS. À CHARGE	2 ^{me} PERS. À CHARGE
DÉCLARANT 1 1A 1B 1A 1BA 1A 1HA 1G 1H 1F 1HF 1AP 1BP DÉCLARANT 2 1B 1C 1A 1CA 1A 1IA 1B 1IB 1F 1IF 1P 1CP DÉCLARANT 2 1S 1CS 1A 1CZ 1C 1CX 1K 1CK DÉCLARANT 2 1S 1CZ 1A 1CZ 1Z 1CZ 1C 1CZ DÉCLARANT 2 1W 1CW 1U 1CU 1C 1CZ DÉCLARANT 2 1W 1CW 1U 1CU 1C 1CZ	
1 ^{er} PERS. À CHARGE	2 ^{me} PERS. À CHARGE
à partir du 7/6/95 1WM 2.1 REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS Produits des bens et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de 8 ans et plus - produits des versements effectués avant le 27/9/2017 20H - produits imposables à 7,5% produis correspondant aux primes excédant 150 000 € 2VW Produits des bens et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de moins de 8 ans - produits soumis au prélèvement libératoire 20H - autres produits 2VW Produits des versements effectués à compter du 27/9/2017 - produits imposables à 7,5% produis correspondant aux primes excédant 150 000 € 2XX Revenus des actions et parts d'au moins de 40% si option binaire 20C Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME 2UJ Autres revenus distribués et assimilés 2TS Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe 2TR Intérêts des prêts participatifs et des minibons 2TT Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CGS déductible 2G Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CGS déductible 2D Frais et charges 2CA Crédits d'impôt sur valeurs pétrolières 2AD Crédit d'impôt égal au prélèvement libératoire non libératoire effectué en 2018 2CK Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire 2EE	
Vous optez pour l'imposition au barème de l'ensemble de vos revenus de capitaux mobiliers (lire page 2) et de vos gains de cession de valeurs mobilières, droits sociaux et gains assimilés	
Pluie-value non application distinctement	20% Goutz
3.1 GAINS DE CESSION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS Moins-value 2018	
JVA 3VA	

4.1 REVENUS FONCIERS (location non meublée)	
Micro foncier	Reçus butes sans abattement <input type="checkbox"/> avant 2009 4€F - dont recettes de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 4€K <input type="checkbox"/> -3€O
Nom du locataire et adresse _____	
Réglime réel Rapport du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044	
Revenus fonciers sans imposables	
- dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 4€A - dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 4€L - dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 4€G - dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 4€D - dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 4€C - dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 4€B - dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 4€H - dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 4€M - dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 4€U	
Déficit imputable sur les revenus fonciers	
Déficit imputable sur le revenu global	
Déficits antérieurs non entièrement imputés	
Recettes foncières non exceptionnelles 4€A Majorations et régularisations qui seront soumises à l'impôt 4€N Autres 4€Z	
Recettes foncières totales 4€A Nous ne percevez plus de revenus fonciers en 2019 4€N <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Vous soumettre une déclaration n° 2044 spéciale 4€Z ZONEZ <input type="checkbox"/>	
6.1 CHARGES DÉDUCTIBLES	
CSG déductible, calculée sur les revenus du patrimoine 4€F	
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs sur décision de justice définitive avant 2006 4€I Autres pensions alimentaires versées des enfants mineurs 4€J Autres pensions alimentaires versées enfants mineurs, ascendants, ... sur décision de justice définitive avant 2006 4€K Autres pensions alimentaires versées enfants mineurs, ascendants, ... Nom et adresse des bénéficiaires _____	
Déductions prévues par les articles 1561 et 1563 du code général des impôts	
Nature des déductions _____	
épargne retraite: PERP et produits assimilés	
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et produits assimilés 4€S Fond de soutien déductible du plafond de votre conjoint 4€P Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint 4€T Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2018 et vous avez résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes 4€U Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire 4€V ou aux contrats "Madelin" et versements exonérés sur un PERCO 4€W	
7.1 RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT	
Vous trouvez les réductions et crédits d'impôt sur le formulaire n° 2042 RICI.	
8.1 DIVERS	
Avance de 60 % de réductions et crédits d'impôt perçue en début d'année 4€A Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 4€K	
Non-résidents:	
- retenue à la source prélevée en France lorsque l'année ne 2017 3€A - revenus de sources francaise et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen Repart de la déclaration n° 2041 TM 3€M Plus-values en épopt d'imposition non expliquées 3€U	
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif Organismes internationaux, missions diplomatiques au consuls 3€V GOMZ Comptes d'assurance-vie souscrits à l'étranger jusqu'à la liste des comptes 3€U GOMZ Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger jusqu'à la déclaration n° 3915 ou la liste des comptes sur papier libre 3€U GOMZ	

DÉCLARATION DES REVENUS 2017

17

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES



Envoyez votre déclaration au centre des finances publiques
de votre domicile **au plus tard le 17 mai**
ou déclarez sur impots.gouv.fr.

Vous déposez une déclaration pour la première fois

Jointez une copie de justificatif de votre identité
(carte d'identité, passeport, livret de famille, carte de séjourn...)

Vous avez déjà déclaré une déclaration incrédule

N°FP

N° fiscal

N° fiscal du conjoint

Cochez

Caractéristiques de la déclaration

Cochez

A) LA SITUATION DU FOYER FISCALE EN 2017

Marie(e)s..... M..... Célibataire..... O.....
Divorce(e)/ séparée(e)..... O..... Veuf(ve)..... O.....
Pacé(e)s..... O.....

Date des changements en 2017

- Mariage : | **2 0 1 1 7** | Pacs : X | **2 0 1 1 7** |
- N° fiscal de votre conjoint | | | |
- Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2017 E |
- Décès / séparation / rupture de l'accord Y | **2 0 1 1 7** |
- Déces : déclarant 1 | **2 0 1 1 7** | déclarant 2 | **2 0 1 1 7** |

NUMÉROS PRÉSENTS SUR LA FEUILLE D'ANNEXE LE RÉFÉRÉ DU SUR VOTRE DE POUR AVIS L'IMPÔT

DÉCLARANT 1 Monsieur Madame Madame
Nom de naissance

DÉCLARANT 2 Monsieur Madame
Nom de naissance

DEPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI INTEL A L'ÉTRANGER

lieu de naissance

DEPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI INTEL A L'ÉTRANGER

lieu de naissance

DEPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI INTEL A L'ÉTRANGER

lieu de naissance

DEPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI INTEL A L'ÉTRANGER

lieu de naissance

DEPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI INTEL A L'ÉTRANGER

lieu de naissance

lieu de naissance</

1.1 TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES	
TRAITEMENTS, SALAIRES	DÉCLARANT 1
Revenus d'activité	1A) [] Autres revenus imposables pleinement charge
Frais réels <i>(les décaissés sur plan liste)</i>	1AP) [] Demandeur d'emploi de plus d'un an
SUR CAFFRE À VOUS VOUS BÉNÉFICIEZ DE LA PRIME D'ACTIVITÉ VÉSÉE PAR LES CAISSES D'ALLOCACTIONS FAMILIALES.	
1.2 REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS	
PENSIONS, RETRAITES, RENTES	DÉCLARANT 1
Pensions, retraites, rentes	1AS) [] Pensions de retraite en capital taxable à 7,5% Pensions d'invalidité Pensions alimentaires perçues
REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT	DÉCLARANT 2
Revenus imposables des titres non cotés émis dans le PEA ou le PEA-PME	1AT) [] Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée d'au moins 8 ans
REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT	DÉCLARANT 2
Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée inférieure à 8 ans et distributions	1AC) [] Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe n'excédant pas 2 000 € taxables sur option à 24 %
AUTRES	DÉCLARANT 2
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2IR, 2TA déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	1AD) [] Frais et charges déductibles
Credit d'impôt sur valeurs étrangères	1AE) [] Crédit d'impôt égal au prélèvement forfaitaire non libéralisé effectué en 2015
1.3 PLUS-VALEURS DE CÉSSION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS	
Plus-value:	1AF) [] - plus-value après application éventuelle des abattements
- abattement pour durée de détention de droit commun	1AG) [] Moins-value 2015
1.4 REVENUS FONCIERS <i>(lignes 4B, 4BC, 4BD, report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044)</i>	
Micro foncier : reçus brutes sans abattement n'excédant pas 15 000 €	1AH) [] Adresser à la location
Revenus fonciers imposables	1AI) [] Déficit imputable sur les revenus fonciers
Déficit imputable sur le revenu global	1AJ) [] Déficits antérieurs non encore imputés
Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées	1AK) [] Vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale

6.1 CHARGES DÉDUCTIBLES	
CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine	6C) [] 2 ^e ENFANT
Pensions alimentaires versées à des enfants mineurs : décision de justice définie avant 2006	6D) [] GEM
Autres pensions alimentaires versées à des enfants mineurs	6E) [] GSP
Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendans, ...); dès date de justice définie avant 2006	6F) [] GSP
Nom et adresse des bénéficiaires	
Déductions prévues par les articles 156, II et 15bis du code général des impôts	
Nature des déductions diverses	
ÉPARGNE RETRAITE : PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS	
Coûts d'entretien PERP, PREFON, COREM, CGOS et produits assimilés	6G) [] GRIS
Plafond de déduction	6H) [] GPI
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint	6I) [] GCR COCHEZ
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2015 : avez-vous résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes	6J) [] GCV COCHEZ
Coûts aux régimes obligatoires l'entreprise de votre supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO	
6K) [] GOT	6L) [] GOU
7.1 REDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT	
Dons à des organismes établis en France	
- Don à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 529€)	7U) [] TUIF
- Don versé à d'autres organismes d'intérêt général	7V) [] TIIIF
- Dons et cotisations versées aux pairs politiques	7W) [] 7lh
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés	
Nombre d'enfants poursuivant leurs études	7X) [] DÉCLARANT 2
- Enfants à charge	7Y) [] JA1
- Enfants à charge en résidence alternée	7Z) [] COLLEGE
Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1 ^{er} janvier 2015	7AA) [] JES
- Enfants à charge	7AB) [] JES
- Enfants à charge en résidence alternée	7AC) [] JES
Services à la personne : sommes versées pour l'emploi à domicile	
- si en 2015 vous (et votre conjoint pour un couple marié ou pacifié) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi	7AD) [] 70F
- si en 2015 vous (et votre conjoint pour un couple marié ou pacifié) étiez retraité ou sans activité et non demandeur d'emploi	7AE) [] 70F
- si vous avez engagé des dépenses pour un ascendant bénéficiaire de l'APA	7AF) [] 70F
- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses	7AG) [] 70F
- Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile	7AH) [] 70F
Nom et adresse des bénéficiaires	
Primes des contrats de rente-survie et d'épargne-handicap	
Primes des contrats de rente-survie et d'épargne-handicap	7C) [] 1 ^e PERSONNE
Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes	7D) [] 7C
Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale <i>Offres de prêt émises avant le 1/1/2011</i>	
- logements anciens acquis au plus tard le 31/12/2011 et logements neufs acquis ou construits au plus tard le 31/12/2009	7E) [] 7VU
- logements neufs acquis ou construits du 1/1/2010 au 31/12/2010	7F) [] 7VU
- Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1/1/2011 au 30/9/2011	7G) [] 7VX
- Logements neufs BBC acquis ou construits du 1/1/2009 au 30/9/2011	7H) [] 7VX
8.1 DIVERS	
Élus locaux indemnisés de fonction soumises au régime de la retenue à la source	
Retenu à la source en France : rapport d'année en 2011 : ou impôt payé à l'étranger : rapport de la déclaration n° 2047	8CY) [] 8TA
Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif autre que les soldes et pensions	8D) [] 8TK
Revenus étrangers imposables en France, ayant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français	8E) [] 8UT
Plus-values en report d'imposition non expatrié	8F) [] 8FC COCHEZ
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires	8G) [] 8TC COCHEZ
Contrats d'assurance vie souscrits à l'étranger : rapport de la déclaration n° 3916 ou à l'acte des comptes sur papier libre	8H) [] 8UO COCHEZ
Comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger : rapport de la déclaration n° 3916 ou à l'acte des comptes sur papier libre	8I) [] 8V

4 9 VF YG YH YK YT YU YW YZ

3

1.1 TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES	DECLARANT 1	DECLARANT 2	2 ^e PERS. À CHARGE
Revenus d'activité	1A)	1B)	1C)
Autres revenus imposables prélevés, charge	1AP	1BP	1CJ
Frais réels fiscalement sur papier libre	1AK	1BK	1CK
Demandeur d'emploi de plus d'un an	1AI SOCHET	1BL SOCHET	1CJ SOCHET

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI Pour recevoir votre prime, joignez obligatoirement un RIB si vous n'avez pas déjà communiqué

Activité à temps plein exercée toute l'année 2014 1AV

Sinon, nombre d'heures payées dans l'année 1AV

REVENU DU RSA « complément d'activité » 1AV

Montant du RSA « complément d'activité » 1AV

PENSIONS, RETRAITES, RENTES

Pensions, retraites, rentes

Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %

Pensions d'invalidité

Pensions alimentaires perçues

moins de 50 ans 1AW

de 50 à 59 ans 1CW

d'au moins 60 ans 1IW

Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance 1IW

2.1 REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libéatoire à 7,5 %

Autres produits de placement soumis à un prélèvement libéatoire

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT ne le déduisez pas

Revenus des actions et parts

Revenus imposables des titres non cotés émis dans le PEA ou le PEA-FME

Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée d'au moins 8 ans

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe

Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe n'excédant pas 2 000 € taxables sur option à 24 %

INTRÉS

Revenus des lignes 2D, 2H, 2L, 2R, 2TA déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible

Revenus des lignes 2D, 2H, 2L, 2R déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible

Frais et charges déductibles

Credit d'impôt sur les valeurs étrangères

Credit d'impôt égal au prélèvement pour l'aliénaion effectué en 2014

Régularisation des prélevements sociaux sur certains produits d'assurance-vie : complément à verser

3.1 PLUS-VALUES DE CÉSSION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

Montant net après abattement pour durée de détention: plus-value imposable 3VG

Abattement pour durée de détention appliquée: sur les moins-values 35H

En cas de portefeuille actif au 31/12/2014 non évalué au prorata de l'année 2014: 3VH

Primes d'assurance pour loyers imposés des locations conventionnées

Vous souscrivez une déclaration n° 2044 spécielle

Nicre fonder: recettes brutes sans abattement n'excédant pas 15 000 €

Revenus fonciers imposables

Déficit imputable sur les revenus fonciers

Déficits antérieurs non encore imputés

Primes d'assurance pour loyers imposés des locations conventionnées

Montant total des revenus à imposer indiquer pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration

Nature, détail et année déclarée comme de ces revenus. Pour les biellées agricoles indiquer le nom du titulaire et si elles sont couvertes dans la déclaration

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS à imposer suivant l'espace des quotients

Montant total des revenus à imposer indiquer pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration

Nature, détail et année déclarée comme de ces revenus. Pour les biellées agricoles indiquer le nom du titulaire et si elles sont couvertes dans la déclaration

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS à imposer suivant l'espace des quotients

Montant total des revenus à imposer indiquer pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration

Nature, détail et année déclarée comme de ces revenus. Pour les biellées agricoles indiquer le nom du titulaire et si elles sont couvertes dans la déclaration

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS à imposer suivant l'espace des quotients

Montant total des revenus à imposer indiquer pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration

Nature, détail et année déclarée comme de ces revenus. Pour les biellées agricoles indiquer le nom du titulaire et si elles sont couvertes dans la déclaration

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS à imposer suivant l'espace des quotients

Montant total des revenus à imposer indiquer pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration

Nature, détail et année déclarée comme de ces revenus. Pour les biellées agricoles indiquer le nom du titulaire et si elles sont couvertes dans la déclaration

6.1 CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine

Pensions alimentaires versées à des enfants mineurs : déclaration de justice délinéante avant 2006 1CE

Autres pensions alimentaires versées à des enfants mineurs

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendans, ...); déclarant de justice délinéante avant 2006 1GP

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendans, ...)

Déductions diverses 600

Nom et adresse des bénéficiaires des pensions et nature des réductions diverses

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI Pour recevoir votre prime, joignez obligatoirement un RIB si vous n'avez pas déjà communiqué

Activité à temps plein exercée toute l'année 2014 1AV

Sinon, nombre d'heures payées dans l'année 1AV

REVENU DU RSA « complément d'activité » 1AV

Montant du RSA « complément d'activité » 1AV

PENSIONS, RETRAITES, RENTES

Pensions, retraites, rentes

Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %

Pensions d'invalidité

Pensions alimentaires perçues

moins de 50 ans 1AW

de 50 à 59 ans 1CW

d'au moins 60 ans 1IW

Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance 1IW

7.1 REDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons à des organismes établis en France

- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 526 €)

- Dons versés à des associations d'utilité publique ou à des organismes d'intérêt général

- Dons et cotisations versées aux partis politiques

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés

Nombre d'enfants poursuivant leurs études

- Enfants à charge

- Enfants à charge en résidence alternée

Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 31/12/2014

- Enfants à charge

- Enfants à charge en résidence alternée

Nom et adresse des bénéficiaires

Services à la personne: sommes versées pour l'emploi à domicile

- si en 2014 vous faites contrat pour au moins 10 mois avec une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi 70B

- si en 2014 vous faites contrat pour au moins 10 mois avec une activité sans activité et non demandeur d'emploi 70F

Depenses d'éducation 70G

Collège 7AC

Supérieur 7AE

Enseignement 7TC

Famille 7TD

Enfants 7TG

3^e enfant 7GA

4^e enfant 7GF

5^e enfant 7GG

6^e enfant 7GE

7^e enfant 7GF

8^e enfant 7GL

1^e PERSONNE 7CC

2^e PERSONNE 7CE

Depenses d'accès dans un établissement pour personnes dépendantes

Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale: sommes versées avant le 1/1/2011

- Logements anciens acquis du 6/5/2007 au 30/9/2011 et à

- logements neufs acquis ou construits du 6/5/2007 au 31/12/2009

- Logements neufs BBC acquis ou construits du 1/1/2010 au 31/12/2010

- Logements neufs BBC acquis ou construits du 1/1/2011 au 30/9/2011

- Logements neufs BBC acquis ou construits du 1/1/2009 au 30/9/2011

8.1 DIVERS

Élus locaux indemnités de fonction soumises à la retenue à la source

Retenu à 5% source en France Report de l'ancre de 2014: E ou impôt payé à l'étranger Report de la déclaration n° 2047

Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif autres que les salaires et pensions

Plus-values en report d'imposition non expatrié

Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif organes internationaux, missions diplomatiques ou consolaires

Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger jusqu'à la déclaration n° 3016 ou à l'issue des comptes sur papier/lire

Comptes bancaires à l'étranger jusqu'à la déclaration n° 3016 ou à l'issue des comptes sur papier/lire

4 9 VF YG YH YK YT YU YW YI

6.2 CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine

Pensions alimentaires versées à des enfants mineurs : déclaration de justice délinéante avant 2006 1CE

Autres pensions alimentaires versées à des enfants mineurs

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendans, ...); déclarant de justice délinéante avant 2006 1GP

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendans, ...)

Déductions diverses 600

Nom et adresse des bénéficiaires des pensions et nature des réductions diverses

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI Pour recevoir votre prime, joignez obligatoirement un RIB si vous n'avez pas déjà communiqué

Activité à temps plein exercée toute l'année 2014 1AV

Sinon, nombre d'heures payées dans l'année 1AV

REVENU DU RSA « complément d'activité » 1AV

Montant du RSA « complément d'activité » 1AV

PENSIONS, RETRAITES, RENTES

Pensions, retraites, rentes

Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %

Pensions d'invalidité

Pensions alimentaires perçues

moins de 50 ans 1AW

de 50 à 59 ans 1CW

d'au moins 60 ans 1IW

Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance 1IW

7.1 REDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons à des organismes établis en France

- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 526 €)

- Dons versés à des associations d'utilité publique ou à des organismes d'intérêt général

- Vos souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint pendant les 3 années précédentes

Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2014 après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes

Colocations aux régimes obligatoires à l'étranger pour la partie française

Où 0XN

Autres 0XQ

Autres 0XR

Autres 0XS

Autres 0XT

Autres 0XU

Autres 0XV

Autres 0XW

Autres 0XZ

Autres 0XAA

Autres 0XAB

Autres 0XAC

Autres 0XAD

Autres 0XAE

Autres 0XAF

Autres 0XAG

Autres 0XAH

Autres 0XAI

Autres 0XAJ

Autres 0XAK

Autres 0XAL

Autres 0XAM

Autres 0XAN

Autres 0XAO

Autres 0XAP

Autres 0XAQ

Autres 0XAR

Autres 0XAS

Autres 0XAT

Autres 0XAU

Autres 0XAV

Autres 0XAW

Autres 0XAX

Autres 0XAY

Autres 0XAZ

Autres 0XBA

Autres 0XBB

Autres 0XBC

Autres 0XBD

Autres 0XBE

Autres 0XBF

Autres 0XBG

Autres 0XCH

Autres 0XCI

Autres 0XCO

Autres 0XCR

Autres 0XCT

Autres 0XCU

Autres 0XCV

Autres 0XCY

Autres 0XDA

Autres 0XDB

Autres 0XDC

Autres 0XDD

Autres 0XDE

Autres 0XDF

Autres 0XDG

Autres 0XDH

Autres 0XDI

Autres 0XDJ

Autres 0XDK

Autres 0XDL

Autres 0XDM

Autres 0XDN

1. TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES											
6.1 CHARGES DÉDUCTIBLES											
CSG déductible connue, calculée sur les revenus du patrimoine											
Pensions alimentaires versées à des enfants mineurs : <i>décret de justice définitive avant 2/06</i>											
Autres pensions alimentaires versées à des enfants mineurs											
Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendans,...) : <i>décret de justice définitive avant 2/06</i>											
Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendans,...)											
Dédouanement diverses											
Nom et adresse des bénéficiaires des pensions et nature des réductions diverses											
POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI pour recevoir votre prime, joignez obligatoirement un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué											
Activité à temps plein exercée toute l'année 2013											
Salaire, nombre d'heures payées dans l'année											
Nombre d'heures supplémentaires exonérées											
REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)											
Montant du RSA « complément d'activité »											
PENSIONS, RETRAITES, RENTES ET COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES											
Pensions, retraites, rentes											
Pensions alimentaires perçues											
RENTES VIAGRIÈS À TITRE ONÉREUX											
Total perçu par le loyer par âge d'entière en jouissance											
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélevement libéralisé											
Autres produits de placement soumis à un prélevement libéralisé											
REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT NE LE DÉDUISEZ PAS											
Revenus des actions et parts											
Revenus imposables titres non cotés détenus dans le PEA											
Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée d'au moins 8 ans											
REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT											
Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée inférieure à 8 ans et distributions											
Produits de placement à revenu fixe											
Produits de placement à revenu fixe inférieurs à 2 000 € taxables sur option à 24 %											
AUTRES											
Revenus des lignes 2DG, 2GH, 2IS, 2IR, 2FA déjà soumis aux prélevements sociaux sans CSG déductible											
Revenus des lignes 2DG, 2GH, 2IS, 2IR déjà soumis aux prélevements sociaux avec CSG réductible											
Frais et charges déductibles											
Crédit d'impôt égal au prélevement forfaitaire non libéralisé effectué en 2013											
3.1 PLUS-VALUES DE CÉSSION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS											
Montant net après abattement pour durée de détention :											
plus-value imposable											
Abattement net pour durée de détention :											
appliqué sur des moins-values											
(1) Crédit d'impôt sur les plus-values à 2013 (2012 : 169 090 € ; 2011 : 169 090 € ; 2010 : 169 090 € ; 2009 : 169 090 € ; 2008 : 169 090 € ; 2007 : 169 090 € ; 2006 : 169 090 € ; 2005 : 169 090 € ; 2004 : 169 090 € ; 2003 : 169 090 € ; 2002 : 169 090 € ; 2001 : 169 090 € ; 2000 : 169 090 € ; 1999 : 169 090 € ; 1998 : 169 090 € ; 1997 : 169 090 € ; 1996 : 169 090 € ; 1995 : 169 090 € ; 1994 : 169 090 € ; 1993 : 169 090 € ; 1992 : 169 090 € ; 1991 : 169 090 € ; 1990 : 169 090 € ; 1989 : 169 090 € ; 1988 : 169 090 € ; 1987 : 169 090 € ; 1986 : 169 090 € ; 1985 : 169 090 € ; 1984 : 169 090 € ; 1983 : 169 090 € ; 1982 : 169 090 € ; 1981 : 169 090 € ; 1980 : 169 090 € ; 1979 : 169 090 € ; 1978 : 169 090 € ; 1977 : 169 090 € ; 1976 : 169 090 € ; 1975 : 169 090 € ; 1974 : 169 090 € ; 1973 : 169 090 € ; 1972 : 169 090 € ; 1971 : 169 090 € ; 1970 : 169 090 € ; 1969 : 169 090 € ; 1968 : 169 090 € ; 1967 : 169 090 € ; 1966 : 169 090 € ; 1965 : 169 090 € ; 1964 : 169 090 € ; 1963 : 169 090 € ; 1962 : 169 090 € ; 1961 : 169 090 € ; 1960 : 169 090 € ; 1959 : 169 090 € ; 1958 : 169 090 € ; 1957 : 169 090 € ; 1956 : 169 090 € ; 1955 : 169 090 € ; 1954 : 169 090 € ; 1953 : 169 090 € ; 1952 : 169 090 € ; 1951 : 169 090 € ; 1950 : 169 090 € ; 1949 : 169 090 € ; 1948 : 169 090 € ; 1947 : 169 090 € ; 1946 : 169 090 € ; 1945 : 169 090 € ; 1944 : 169 090 € ; 1943 : 169 090 € ; 1942 : 169 090 € ; 1941 : 169 090 € ; 1940 : 169 090 € ; 1939 : 169 090 € ; 1938 : 169 090 € ; 1937 : 169 090 € ; 1936 : 169 090 € ; 1935 : 169 090 € ; 1934 : 169 090 € ; 1933 : 169 090 € ; 1932 : 169 090 € ; 1931 : 169 090 € ; 1930 : 169 090 € ; 1929 : 169 090 € ; 1928 : 169 090 € ; 1927 : 169 090 € ; 1926 : 169 090 € ; 1925 : 169 090 € ; 1924 : 169 090 € ; 1923 : 169 090 € ; 1922 : 169 090 € ; 1921 : 169 090 € ; 1920 : 169 090 € ; 1919 : 169 090 € ; 1918 : 169 090 € ; 1917 : 169 090 € ; 1916 : 169 090 € ; 1915 : 169 090 € ; 1914 : 169 090 € ; 1913 : 169 090 € ; 1912 : 169 090 € ; 1911 : 169 090 € ; 1910 : 169 090 € ; 1909 : 169 090 € ; 1908 : 169 090 € ; 1907 : 169 090 € ; 1906 : 169 090 € ; 1905 : 169 090 € ; 1904 : 169 090 € ; 1903 : 169 090 € ; 1902 : 169 090 € ; 1901 : 169 090 € ; 1900 : 169 090 € ; 1899 : 169 090 € ; 1898 : 169 090 € ; 1897 : 169 090 € ; 1896 : 169 090 € ; 1895 : 169 090 € ; 1894 : 169 090 € ; 1893 : 169 090 € ; 1892 : 169 090 € ; 1891 : 169 090 € ; 1890 : 169 090 € ; 1889 : 169 090 € ; 1888 : 169 090 € ; 1887 : 169 090 € ; 1886 : 169 090 € ; 1885 : 169 090 € ; 1884 : 169 090 € ; 1883 : 169 090 € ; 1882 : 169 090 € ; 1881 : 169 090 € ; 1880 : 169 090 € ; 1879 : 169 090 € ; 1878 : 169 090 € ; 1877 : 169 090 € ; 1876 : 169 090 € ; 1875 : 169 090 € ; 1874 : 169 090 € ; 1873 : 169 090 € ; 1872 : 169 090 € ; 1871 : 169 090 € ; 1870 : 169 090 € ; 1869 : 169 090 € ; 1868 : 169 090 € ; 1867 : 169 090 € ; 1866 : 169 090 € ; 1865 : 169 090 € ; 1864 : 169 090 € ; 1863 : 169 090 € ; 1862 : 169 090 € ; 1861 : 169 090 € ; 1860 : 169 090 € ; 1859 : 169 090 € ; 1858 : 169 090 € ; 1857 : 169 090 € ; 1856 : 169 090 € ; 1855 : 169 090 € ; 1854 : 169 090 € ; 1853 : 169 090 € ; 1852 : 169 090 € ; 1851 : 169 090 € ; 1850 : 169 090 € ; 1849 : 169 090 € ; 1848 : 169 090 € ; 1847 : 169 090 € ; 1846 : 169 090 € ; 1845 : 169 090 € ; 1844 : 169 090 € ; 1843 : 169 090 € ; 1842 : 169 090 € ; 1841 : 169 090 € ; 1840 : 169 090 € ; 1839 : 169 090 € ; 1838 : 169 090 € ; 1837 : 169 090 € ; 1836 : 169 090 € ; 1835 : 169 090 € ; 1834 : 169 090 € ; 1833 : 169 090 € ; 1832 : 169 090 € ; 1831 : 169 090 € ; 1830 : 169 090 € ; 1829 : 169 090 € ; 1828 : 169 090 € ; 1827 : 169 090 € ; 1826 : 169 090 € ; 1825 : 169 090 € ; 1824 : 169 090 € ; 1823 : 169 090 € ; 1822 : 169 090 € ; 1821 : 169 090 € ; 1820 : 169 090 € ; 1819 : 169 090 € ; 1818 : 169 090 € ; 1817 : 169 090 € ; 1816 : 169 090 € ; 1815 : 169 090 € ; 1814 : 169 090 € ; 1813 : 169 090 € ; 1812 : 169 090 € ; 1811 : 169 090 € ; 1810 : 169 090 € ; 1809 : 169 090 € ; 1808 : 169 090 € ; 1807 : 169 090 € ; 1806 : 169 090 € ; 1805 : 169 090 € ; 1804 : 169 090 € ; 1803 : 169 090 € ; 1802 : 169 090 € ; 1801 : 169 090 € ; 1800 : 169 090 € ; 1799 : 169 090 € ; 1798 : 169 090 € ; 1797 : 169 090 € ; 1796 : 169 090 € ; 1795 : 169 090 € ; 1794 : 169 090 € ; 1793 : 169 090 € ; 1792 : 169 090 € ; 1791 : 169 090 € ; 1790 : 169 090 € ; 1789 : 169 090 € ; 1788 : 169 090 € ; 1787 : 169 090 € ; 1786 : 169 090 € ; 1785 : 169 090 € ; 1784 : 169 090 € ; 1783 : 169 090 € ; 1782 : 169 090 € ; 1781 : 169 090 € ; 1780 : 169 090 € ; 1779 : 169 090 € ; 1778 : 169 090 € ; 1777 : 169 090 € ; 1776 : 169 090 € ; 1775 : 169 090 € ; 1774 : 169 090 € ; 1773 : 169 090 € ; 1772 : 169 090 € ; 1771 : 169 090 € ; 1770 : 169 090 € ; 1769 : 169 090 € ; 1768 : 169 090 € ; 1767 : 169 090 € ; 1766 : 169 090 € ; 1765 : 169 090 € ; 1764 : 169 090 € ; 1763 : 169 090 € ; 1762 : 169 090 € ; 1761 : 169 090 € ; 1760 : 169 090 € ; 1759 : 169 090 € ; 1758 : 169 090 € ; 1757 : 169 090 € ; 1756 : 169 090 € ; 1755 : 169 090 € ; 1754 : 169 090 € ; 1753 : 169 090 € ; 1752 : 169 090 € ; 1751 : 169 090 € ; 1750 : 169 090 € ; 1749 : 169 090 € ; 1748 : 169 090 € ; 1747 : 169 090 € ; 1746 : 169 090 € ; 1745 : 169 090 € ; 1744 : 169 090 € ; 1743 : 169 090 € ; 1742 : 169 090 € ; 1741 : 169 090 € ; 1740 : 169 090 € ; 1739 : 169 090 € ; 1738 : 169 090 € ; 1737 : 169 090 € ; 1736 : 169 090 € ; 1735 : 169 090 € ; 1734 : 169 090 € ; 1733 : 169 090 € ; 1732 : 169 090 € ; 1731 : 169 090 € ; 1730 : 169 090 € ; 1729 : 169 090 € ; 1728 : 169 090 € ; 1727 : 169 090 € ; 1726 : 169 090 € ; 1725 : 169 090 € ; 1724 : 169 090 € ; 1723 : 169 090 € ; 1722 : 169 090 € ; 1721 : 169 090 € ; 1720 : 169 090 € ; 1719 : 169 090 € ; 1718 : 169 090 € ; 1717 : 169 090 € ; 1716 : 169 090 € ; 1715 : 169 090 € ; 1714 : 169 090 € ; 1713 : 169 090 € ; 1712 : 169 090 € ; 1711 : 169 090 € ; 1710 : 169 090 € ; 1709 : 169 090 € ; 1708 : 169 090 € ; 1707 : 169 090 € ; 1706 : 169 090 € ; 1705 : 169 090 € ; 1704 : 169 090 € ; 1703 : 169 090 € ; 1702 : 169 090 € ; 1701 : 169 090 € ; 1700 : 169 090 € ; 1699 : 169 090 € ; 1698 : 169 090 € ; 1697 : 169 090 € ; 1696 : 169 090 € ; 1695 : 169 090 € ; 1694 : 169 090 € ; 1693 : 169 090 € ; 1692 : 169 090 € ; 1691 : 169 090 € ; 1690 : 169 090 € ; 1689 : 169 090 € ; 1688 : 169 090 € ; 1687 : 169 090 € ; 1686 : 169 090 € ; 1685 : 169 090 € ; 1684 : 169 090 € ; 1683 : 169 090 € ; 1682 : 169 090 € ; 1681 : 169 090 € ; 1680 : 169 090 € ; 1679 : 169 090 € ; 1678 : 169 090 € ; 1677 : 169 090 € ; 1676 : 169 090 € ; 1675 : 169 090 € ; 1674 : 169 090 € ; 1673 : 169 090 € ; 1672 : 169 090 € ; 1671 : 169 090 € ; 1670 : 169 090 € ; 1669 : 169 090 € ; 1668 : 169 090 € ; 1667 : 169 090 € ; 1666 : 169 090 € ; 1665 : 169 090 € ; 1664 : 169 090 € ; 1663 : 169 090 € ; 1662 : 169 090 € ; 1661 : 169 090 € ; 1660 : 169 090 € ; 1659 : 169 090 € ; 1658 : 169 090 € ; 1657 : 169 090 € ; 1656 : 169 090 € ; 1655 : 169 090 € ; 1654 : 169 090 € ; 1653 : 169 090 € ; 1652 : 169 090 € ; 1651 : 169 090 € ; 1650 : 169 090 € ; 1649 : 169 090 € ; 1648 : 169 090 € ; 1647 : 169 090 € ; 1646 : 169 090 € ; 1645 : 169 090 € ; 1644 : 169 090 € ; 1643 : 169 090 € ; 1642 : 169 090 € ; 1641 : 169 090 € ; 1640 : 169 090 € ; 1639 : 169 090 € ; 1638 : 169 090 € ; 1637 : 169 090 € ; 1636 : 169 090 € ; 1635 : 169 090 € ; 1634 : 169 090 € ; 1633 : 169 090 € ; 1632 : 169 090 € ; 1631 : 169 090 € ; 1630 : 169 090 € ; 1629 : 169 090 € ; 1628 : 169 090 € ; 1627 : 169 090 € ; 1626 : 169 090 € ; 1625 : 169 090 € ; 1624 : 169 090 € ; 1623 : 169 090 € ; 1622 : 169 090 € ; 1621 : 169 090 € ; 1620 : 169 090 € ; 1619 : 169 090 € ; 1618 : 169 090 € ; 1617 : 169 090 € ; 1616 : 169 090 € ; 1615 : 169 090 € ; 1614 : 169 090 € ; 1613 : 169 090 € ; 1612 : 169 090 € ; 1611 : 169 090 € ; 1610 : 169 090 € ; 1609 : 169 090 € ; 1608 : 169 090 € ; 1607 : 169 090 € ; 1606 : 169 090 € ; 1605 : 169 090 € ; 1604 : 169 090 € ; 1603 : 169 090 € ; 1602 : 169 090 € ; 1601 : 169 090 € ; 1600 : 169 090 € ; 1599 : 169 090 € ; 1598 : 169 090 € ; 1597 : 169 090 € ; 1596 : 169 090 € ; 1595 : 169 090 € ; 1594 : 169 090 € ; 1593 : 169 090 € ; 1592 : 169 090 € ; 1591 : 169 090 € ; 1590 : 169 090 € ; 1589 : 169 090 € ; 1588 : 169 090 € ; 1587 : 169 090 € ; 1586 : 169 090 € ; 1585 : 169 090 € ; 1584 : 169 090 € ; 1583 : 169 090 € ; 1582 : 169 090 € ; 1581 : 169 090 € ; 1580 : 169 090 € ; 1579 : 169 090 € ; 1578 : 169 090 € ; 1577 : 169 090 € ; 1576 : 169 090 € ; 1575 : 169 090 € ; 1574 : 169 090 € ; 1573 : 169 090 € ; 1572 : 169 090 € ; 1571 : 169 090 € ; 1570 : 169 090 € ; 1569 : 169 090 € ; 1568 : 169 090 € ; 1567 : 169 090 € ; 1566 : 169 090 € ; 1565 : 169 090 € ; 1564 : 169 090 € ; 1563 : 169 090 € ; 1562 : 169 090 € ; 1561 : 169 090 € ; 1560 : 169 090 € ; 1559 : 169 090 € ; 1558 : 169 090 € ; 1557 : 169 090 € ; 1556 : 169 090 € ; 1555 : 169 090 € ; 1554 : 169 090 € ; 1553 : 169 090 € ; 1552 : 169 090 € ; 1551 : 169 090 € ; 1550 : 169 090 € ; 1549 : 169 090 € ; 1548 : 169 090 € ; 1547 : 169 090 € ; 1546 : 169 090 € ; 1545 : 169 090 € ; 1544 : 169 090 € ; 1543 : 169 090 € ; 1542 : 169 090 € ; 1541 : 169 090 € ; 1540 : 169 090 € ; 1539 : 169 090 € ; 1538 : 169 090 € ; 1537 : 169 090 € ; 1536 : 169 090 € ; 1535 : 169 090 € ; 1534 : 169 090 € ; 1533 : 169 090 € ; 1532 : 169 090 € ; 1531 : 169 090 € ; 1530 : 169 090 € ; 1529 : 169 090 € ; 1528 : 169 090 € ; 1527 : 169 090 € ; 1526 : 169 090 € ; 1525 : 169 090 € ; 1524 : 169 090 € ; 1523 : 169 090 € ; 1522 : 169 090 € ; 1521 : 169 090 € ; 1520 : 169 090 € ; 1519 : 169 090 € ; 1518 : 169 090 € ; 1517 : 169 090 € ; 1516 : 169 090 € ; 1515 : 169 090 € ; 1514 : 169 090 € ; 1513 : 169 090 € ; 1512 : 169 090 € ; 1511 : 169 090 € ; 1510 : 169 090 € ; 1509 : 169 090 € ; 1508 : 169 090 € ; 1507 : 169 090 € ; 1506 : 169 090 € ; 1505 : 169 090 € ; 1504 : 169 090 € ; 1503 : 169 090 € ; 1502 : 169 090 € ; 1501 : 169 090 € ; 1500 : 169 090 € ; 1499 : 169 090 € ; 1498 : 169 090 € ; 1497 : 169 090 € ; 1496 : 169 090 € ; 1495 : 169 090 € ; 1494 : 169 090 € ; 1493 : 169 090 € ; 1492 : 169 090 € ; 1491 : 169 090 € ; 1490 : 169 090 € ; 1489 : 169 090 € ; 1488 : 169 090 € ; 1487 : 169 090 € ; 1486 : 169 090 € ; 1485 : 169 090 € ; 1484 : 169 090 € ; 1483 : 169 090 € ; 1482 : 169 090 € ; 1481 : 169 090 € ; 1480 : 169 090 € ; 1479 : 169 090 € ; 1478 : 169 090 € ; 1477 : 169 090 € ; 1476 : 169 090 € ; 1475 : 169 090 € ; 1474 : 169 090 € ; 1473 : 169 090 € ; 1472 : 169 090 € ; 1471 : 169 090 € ; 1470 : 169 090 € ; 1469 : 169 090 € ; 1468 : 169 090 € ; 1467 : 169 090 € ; 1466 : 169 090 € ; 1465 : 169 090 € ; 1464 : 169 090 € ; 1463 : 169 090 € ; 1462 : 169 090 € ; 1461 : 169 090 € ; 1460 : 169 090 € ; 1459 : 169 090 € ; 1458 : 169 090 € ; 1457 : 169 090 € ; 1456 : 169 090 € ; 1455 : 169 090 € ; 1454 : 169 090 € ; 1453 : 169 090 € ; 1452 : 169 090 € ; 1451 : 169 090 € ; 1450 : 169 090 € ; 1449 : 169 090 € ; 1448 : 169 090 € ; 1447 : 169 090 € ; 1446 : 169 090 € ; 1445 : 169 090 € ; 1444 : 169 090 € ; 1443 : 169 090 € ; 1442 : 169 090 € ; 1441 : 169 090 € ; 1440 : 169 090 € ; 1439 : 169 090 € ; 1438 : 169 090 € ; 1437 : 169 090 € ; 1436 : 169 090 € ; 1435 : 169 090 € ; 1434 : 169 090 € ; 1433 : 169 090 € ; 1432 : 169 090 € ; 1431 : 169 090 € ; 1430 : 169 090 € ; 1429 : 169 090 € ; 1428 : 169 090 € ; 1427 : 169 090 € ; 1426 : 169 090 € ; 1425 : 169 090 € ; 1424 : 169 090 € ; 1423 : 169 090 € ; 1422 : 169 090 € ; 1421 : 169 090 € ; 1420 : 169 090 € ; 1419 : 169 090 € ; 1418 : 169 090 € ; 1417 : 169 090 € ; 1416 : 169 090 € ; 1415 : 169 090 € ; 1414 : 169 090 € ; 1413 : 169 090 € ; 1412 : 169 090 € ; 1411 : 169 090 € ; 1410 : 169 090 € ; 1409 : 169 090 € ; 1408 : 169 090 € ; 1407 : 169 090 € ; 1406 : 169 090 € ; 1405 : 169 090 € ; 1404 : 169 090 € ; 1403 : 169 090 € ; 1402 : 169 090 € ; 1401 : 169 090 € ; 1400 : 169 090 € ; 1399 : 169 090 € ; 1398 : 169 090 € ; 1397 : 169 090 € ; 1396 : 169 090 € ; 1395 : 169 090 € ; 1394 : 169 090 € ; 1393 : 169 090 € ; 1392 : 169 090 € ; 1391 : 169 090 € ; 1390 : 169 090 € ; 1389 : 169 090 € ; 1388 : 169 090 € ; 1387 : 169 090 € ; 1386 : 169 090 € ; 138											

DÉCLARATION DES REVENUS 2012

12

N 2042
cerfa

N° 14350 v.17

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES



Envoyez votre déclaration au centre des finances publiques
de votre domicile au plus tard le **27 mai**
ou déclarez sur impots.gouv.fr.

Vous déposez une déclaration pour la première fois	<input type="checkbox"/>
Vous avez déjà déposé une déclaration indiquez:	N° FIP
N° fiscal	<input type="checkbox"/>
N° fiscal du conjoint	<input type="checkbox"/>
Numéro présent sur la déclaration de revenus ou la carte d'invalidité	<input type="checkbox"/>

ÉTAT CIVIL

DÉCLARANT 1	Monseigneur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------

Nom

Prénom	<input type="checkbox"/>
--------	--------------------------

Prénom

Date de naissance	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

Date de naissance

Lieu de naissance	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

Lieu de naissance

Si vous souhaitez figurer votre nom de naissance sur nos courriers, cochez la case ►	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

ADRESSE AU 1^{ER} JANVIER 2013

Adresse	<input type="checkbox"/>
---------	--------------------------

Adresse

N° RUE	<input type="checkbox"/>
--------	--------------------------

N° Rue

COMPTÉ	<input type="checkbox"/>
--------	--------------------------

Compté

N° ETAGE	<input type="checkbox"/>
----------	--------------------------

N° Etage

ETAGE	<input type="checkbox"/>
-------	--------------------------

Etage

SAISIE	<input type="checkbox"/>
--------	--------------------------

Saisie

RESIDENCE	<input type="checkbox"/>
-----------	--------------------------

Résidence

LOCAIRE	<input type="checkbox"/>
---------	--------------------------

Locaire

HEBERGEMENT	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

Hébergement

CODE POSTAL	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

Code postal

COMMUNE	<input type="checkbox"/>
---------	--------------------------

Commune

NOMBRE DE PIÈCES	<input type="checkbox"/>
------------------	--------------------------

Nombre de pièces

STATUT	<input type="checkbox"/>
--------	--------------------------

Statut

PROPRIÉTAIRE	<input type="checkbox"/>
--------------	--------------------------

Propriétaire

HEBERGEMENT	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

Hébergement

NOM DU PROPRIÉTAIRE	<input type="checkbox"/>
---------------------	--------------------------

Nom du propriétaire

DÉMÉNAGEMENT EN 2012	<input type="checkbox"/>
----------------------	--------------------------

Déménagement en 2012

INDIQUEZ votre adresse au 1 ^{er} janvier 2012 et la date du déménagement:	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

Indiquez

N° RUE	<input type="checkbox"/>
--------	--------------------------

N° Rue

ETAGE	<input type="checkbox"/>
-------	--------------------------

Etage

BAT.	<input type="checkbox"/>
------	--------------------------

Bat.

RÉSIDENCE	<input type="checkbox"/>
-----------	--------------------------

Résidence

LOCALIRE	<input type="checkbox"/>
----------	--------------------------

Locaire

HEBERGEMENT	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

Hébergement

NOM DU PROPRIÉTAIRE	<input type="checkbox"/>
---------------------	--------------------------

Nom du propriétaire

CODE POSTAL	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

Code postal

COMMUNE	<input type="checkbox"/>
---------	--------------------------

Commune

NOMBRE DE PIÈCES	<input type="checkbox"/>
------------------	--------------------------

Nombre de pièces

TÉLÉPHONE	<input type="checkbox"/>
-----------	--------------------------

Téléphone

EMAIL	<input type="checkbox"/>
-------	--------------------------

Email

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC	<input type="checkbox"/>
-------------------------------------	--------------------------

Contribution

SI AUCUNE DE VOS RÉSIDENCES (PRINCIPALE OU SECONDAIRE) N'EST ÉQUIPÉE D'UN TÉLÉVISEUR, COCHEZ LA CASE ►	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

Aucune

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS	<input type="checkbox"/>
--------------------------------	--------------------------

Signature

TÉLÉPHONE	<input type="checkbox"/>
-----------	--------------------------

Téléphone

EMAIL	<input type="checkbox"/>
-------	--------------------------

Email

2

A1 SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2012

Maries M

Divorcés/ Séparés D

Pacsés O

Cochez la case si vous êtes celibataire, divorcé, séparé et, au 1^{er} janvier 2012, vous vivez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez la case.

Date des changements en 2012

- Mariage X

X 2 0 1 2 Pas x A 2 0 1 2

N° fiscal de votre conjoint.

You opiez pour la déclaration séparée de vos revenus 2012 B

X 2 0 1 2

- divorce / séparation / rupture de couple Y

X 2 0 1 2

- Décès Z

X 2 0 1 2

Situations pouvant donner droit à une déduction supplémentaire

1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage

> Vous vivez seul au 1^{er} janvier 2012 et vous avez un enfant:

* majeur ou marié/pacé (ou mineur imposé en son nom propre)

non rattaché à votre foyer;

* décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.

- Vous avez élevé et enfant pendant au moins cinq années

au cours desquelles vous viviez seul

- Vous n'avez pas élevé et enfant pendant cinq années au cours

desquelles vous viviez seul mais vous avez bénéficié de la

demi-part pour l'imposition des revenus de 2008 à 2011.

Avantage: *en temps ferme à 120 %*

> Vous ne vivez pas seul au 1^{er} janvier 2012 N

Nom prénom, date et lieu de naissance

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail)

pour une invalidité d'au moins 40% ou d'une carte d'invalidité

d'au moins 80% R

Nom et adresse de l'autre parent

F

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire

d'invalidité ou de victime de guerre:

- Vous êtes célibataire, divorce, séparé, veuf et:

* vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions;

* vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé après l'âge de 75 ans, remplissait ces conditions;

* votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2012,

remplissait ces conditions W

- Vous êtes mariés ou liés par un Pacs et l'un des deux déclarants.

âge de plus de 75 ans, rempli ces conditions S

G

Nombre d'enfants mariés/pacés et d'enfants non mariés chargés

sans enfant N

Nombre d'enfants mariés/pacés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) Nom prénom, date et lieu de naissance

OR4

ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Si aucun de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case ►

ORA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

Si vous déposez la déclaration au titre d'un ménage, cochez la case et apposez votre cache

OJA

1.1 TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{ER} PERS. À CHARGE	2 ^{ER} PERS. À CHARGE
TRAITEMENTS, SALAIRES	141	140	10X	10Y
Revenus d'activité	14P	14P	10P	10P
Autres revenus imposables, prélèvements, charges	1AK	1AK	10K	10K
Frais réels (sauf déduction sur papier fibre)	1AI	1AI	10I	10I
Demandeur d'emploi de plus d'un an : cochez la case	1AU	1AU	10U	10U
Revenus d'heures supplémentaires exonérées				

Nom et adresse des bénéficiaires des pensions et nature des déductions diverses

6.1 CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible connue calculée sur les revenus du patrimoine	60 [€]	1 ^{ER} ENFANT	60 [€]
Pensions alimentaires versées à des enfants mineurs : décision de justice définitive avant 2006	66 [€]	1 ^{ER} ENFANT	66 [€]
Autres pensions alimentaires versées à des enfants mineurs	65 [€]	1 ^{ER} ENFANT	65 [€]
Autres pensions alimentaires versées enfants mineurs, assentus : décision de justice définitive avant 2006	65 [€]	1 ^{ER} ENFANT	65 [€]
Autres pensions alimentaires versées enfants mineurs, assentus	65 [€]	1 ^{ER} ENFANT	65 [€]
Déductions diverses	60 [€]	1 ^{ER} ENFANT	60 [€]

ÉPARGNE RETRAITE, PERIS ET PRODUITS ASSIMILÉS

Coisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et produits assimilés	GRS	DÉCLARANT 2	GRS
Rachats de cotisations PRÉFON, COREM et CGOS	GSS		GSS
Plafond de déduction	GPS		GPS
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint			

Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2012 après avoir résidé à l'étranger pendant les 2 années précédentes ou aux contrats « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO

Coisations aux régimes obligatoires l'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO

Coisations aux régimes obligatoires l'entreprise de retraite supplémentaire

7.1 RÉDUCIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dans a des organismes établis en France

- Donnés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 52[€])

- Autres dons associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général, partis politiques)

- Report années antérieures

Coisations syndicales des salariés et pensionnés

Nombre d'enfants poursuivant leurs études

- Enfants à charge

- Enfants à charge en résidence alternée

Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1^{er} janvier 2012

- Enfants à charge

- Enfants à charge en résidence alternée

Nom et adresse des bénéficiaires

Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile

- si en 2012 vous et votre conjoint pour un couple marié ou paix) avec exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi

- si en 2012 vous (au titre conjoint pour un couple marié ou paix) étiez retaré ou non actif et non demandeur d'emploi

- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA

- Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile

- Vous (au titre conjoint ou une personne à votre charge) avez la carte d'invalide d'au moins 80 %

Nom et adresse des bénéficiaires

Primes de rente suivie, cotisations d'épargne handcap

Dépenses d'acquisition dans un établissement pour personnes dépendantes

Dépenses en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale - Immeuble collectif, sans réalisation d'un bouquet de travaux

Si vous avez réalisé une seule catégorie de travaux dans votre habitation principale située dans un immeuble collectif, remplissez les cases ci-dessous. Sinon, voir notice

Montant des dépenses ouvert droit au crédit d'impôt au taux de:

2011 : 17% 2012 : 15%

2013 : 15% 2014 : 15%

2015 : 15% 2016 : 15%

2017 : 15% 2018 : 15%

Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale offerte de prêt émis avant le 1.1.2011

ANNUITÉS SURVAISSES

Logements anciens acquis du 6.5.2007 au 31.3.2009 et

logements neufs acquis ou construits du 6.5.2007 au 31.12.2009

Logements neufs non BBC acquis ou construits du 1.1.2010 au 31.12.2010

Logements neufs BBC acquis ou construits du 1.1.2011 au 30.9.2011

Contrat d'assurance-vie conclu à l'étranger jusqu'à la déclaration n° 35/16 ou la liste des comptes sur papier libre

8.1 DIVERS

Élus locaux bénéficiant de fonction sans rémunération à la rentrée à la source

Plus-values connues en report d'imposition non expiliquées

Personnes donnant en report d'imposition non expiliquées

- Revenus exonérés (y compris salaires et primes des décajes à l'étranger) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif

- Revenus étrangers imposables en France, devant donner droit à un crédit d'impôt légal au montant de l'impôt français

Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif : organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires

Contrat d'assurance-vie conclu à l'étranger jusqu'à la déclaration n° 35/16 ou la liste des comptes sur papier libre

Comptes bancaires à l'étranger jusqu'à la déclaration n° 35/16 ou la liste des comptes sur papier libre

1.1 TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{ER} PERS. À CHARGE	2 ^{ER} PERS. À CHARGE
TRAITEMENTS, SALAIRES	141	140	10X	10Y
Revenus d'activité	14P	14P	10P	10P
Autres revenus imposables, prélèvements, charges	1AK	1AK	10K	10K
Frais réels (sauf déduction sur papier fibre)	1AI	1AI	10I	10I
Demandeur d'emploi de plus d'un an : cochez la case	1AU	1AU	10U	10U
Revenus d'heures supplémentaires exonérées				

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI Pour recevoir votre prime, indiquez obligatoirement RIS si vous ne l'avez pas déjà communiquée

Activité à temps plein exercée toute l'année 2012	1AX	1CX	10X	10X
Nombre d'heures payées dans l'année	1AV	1CV	10W	10W
Vos revenus supplémentaires exonérées				

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Montant du RSA complément d'activité

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{ER} PERS. À CHARGE	2 ^{ER} PERS. À CHARGE
PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES	145	145	10S	10S
Pensions, retraites, rentes	1AT	1AT	10T	10T
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AO	1AO	10O	10O
Pensions alimentaires perçues				

RENTES VIAGRIÈRES À TITRE ONÉREUX

Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance

moins de 50 ans	1AW	1CW	10W	10W
dès 50 à 59 ans				

2.1 REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 21 %

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %

REVENUS D'URGENCE DROIT À ABATTEMENT re le déduirez pas

Revenus des actions et parts

Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA et distributions perçues via votre entreprise

Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans

REVENUS N'OUVRANT PAS D'ABATTEMENT

Autres revenus mobilières et distributions

Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié

INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS

Revenus des lignes 2CH, 2EH, 2TR déjà soumis aux intérêts mobiliers

Frais venant en déduction

Credits d'impôt pour épargne et autres crédits d'impôt restitutables

Déficits des années antérieures non encore déduit;

Impôts : revenus perçus à l'étranger exonérés (50%)

GAINS SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU À 24 % quelle soit le montant des redevances d'amende 2012

Plus-value

En cas de pertes antérieures à 2012 non encore imputées, indiquer le détail sur la page 4 ou joindre le tableau de suivi n° 2041 SP

Perte 2012 : 3VH

2AH 09

2AH 10

2AH 11

10M 107

DÉCLARATION DES REVENUS 2011

DÉCLARAZ SUR IMPOTS.GOUV.FR



Envoyez votre déclaration au centre des finances publiques de votre domicile **au plus tard le 31 mai**. Affranchissez suffisamment votre lettre.

VOTRE SITUATION FAMILIALE

A) SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2011

Mariés	<input type="checkbox"/> M	Célibataire	<input type="checkbox"/> C
Divorcée / Séparée	<input type="checkbox"/> D	Veuf/ve	<input type="checkbox"/> V
Partagés	<input type="checkbox"/> 0		

Changement en 2011

- Date du mariage/Pas indiquer le cas de votre conjoint
- Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2011
- Date de divorce/ séparation/rupture de Pacs
- Date du décès

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

- 1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage**
 - > Vous vivez seul au 1^{er} janvier 2011 et vous avez un enfant:
 - * majeur ou mineur/passe ou mineur imposé en son nom propre)
 - non attaché à votre foyer;
 - décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.
 - Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous vivez seul
 - Vous n'avez pas élevé cet enfant pendant cinq années au cours desquelles vous vivez seul mais vous avez bénéficié de la demi-part pour l'imposition des revenus de 2008 à 2010
 - > Vous ne vivez pas seul au 1^{er} janvier 2011
- 2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail)**
pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 %
voire conjoint remplissant ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2011, remplissant ces conditions
- 3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre:**
- Vous êtes célibataire, divorce, sépare, veuf et:
 - * vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions;
 - * vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé après l'âge de 75 ans, remplissait ces conditions;
 - * ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décède en 2011, remplissant ces conditions.

VOTRE ÉTAT CIVIL

Vous Monsieur Madame CONJUGUÉ Monsieur Madame Mademoiselle

Nom Nom de naissance Nom de naissance Péri odys

Date de naissance ► Dép. COMMUNE PAYS

Lieu de naissance ► Dép. COMMUNE PAYS

Pour les couples mariés, Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case ►

VOTRE ADRESSE AU 1^{er} JANVIER 2012

Adresse	N° RUE	CODE POSTAL	COMMUNE
Appartement	N° ENGÉ ESC. BAT.	RÉSIDENCE	NOMBRE DE PIÈCES
Statut	PROPRIÉTAIRE <input type="checkbox"/> LOCAIRE <input type="checkbox"/>	HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/>	NOM DU PROPRIÉTAIRE

VOS CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement en 2011 indiquez votre adresse au 1^{er} janvier 2011 et la date du déménagement:

Adresse	N° RUE	CODE POSTAL	COMMUNE	DATE ► 2011
Appartement	N° ENGÉ ESC. BAT.	RÉSIDENCE	NOMBRE DE PIÈCES	CODE POSTAL
Statut	PROPRIÉTAIRE <input type="checkbox"/> LOCAIRE <input type="checkbox"/>	HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/>	NOM DU PROPRIÉTAIRE	NOMBRE DE PIÈCES

Déménagement en 2012 indiquez votre adresse actuelle et la date du déménagement:

Adresse	N° RUE	CODE POSTAL	COMMUNE	DATE ► 2012
Appartement	N° ENGÉ ESC. BAT.	RÉSIDENCE	NOMBRE DE PIÈCES	CODE POSTAL
Statut	PROPRIÉTAIRE <input type="checkbox"/> LOCAIRE <input type="checkbox"/>	HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/>	NOM DU PROPRIÉTAIRE	NOMBRE DE PIÈCES

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucun de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case ► ORA

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

Tél: _____ à _____
Méli: _____

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous déposez la déclaration au lieu d'un mandat, cochez la case et apposez votre contre-signature 01A

INFORMATIONS SUR LE FOYER FISCAL

Principale et/ou secondaire résidence du foyer fiscal 01A

Enfants à charge	<input type="checkbox"/>
Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier 2011 ou nés en 2011 ou handicapés quel que soit l'âge Année de naissance	<input type="checkbox"/>
dont enfants titulaires de la carte d'invalidité	<input type="checkbox"/>
Année de naissance	<input type="checkbox"/>
Norm. prénoms, date et lieu de naissance	<input type="checkbox"/>

Personnes invalides vivant sous votre toit	<input type="checkbox"/>
Nombre de titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 30 % Année de naissance	<input type="checkbox"/>
Nombre d'enfants mariés/pasés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris en cours de grossesse)	<input type="checkbox"/>
Norm. prénoms, date et lieu de naissance	<input type="checkbox"/>

Vous êtes mariés ou liés par un Pacs et l'un des deux déclarants, âgés de plus de 75 ans, empêchés de continuer	<input type="checkbox"/>
- Vous avez une pension de veuve de guerre	<input type="checkbox"/>

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1 ^{er} janvier 2011, vous vivez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez la case	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------

VOS REVENUS

1 TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES	vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
Revenus d'activité	1A1	1B1	1C1
Autres revenus imposables perçus au titre d'un régime de retraite	1A2	1B2	1C2
Frais réels d'entretien sur papier libre	1A3	1B3	1C3
Demandeur d'emploi de plus d'un an : zéro la case	1A4	1B4	1C4
Revenus d'heures supplémentaires exonérées	1A5	1B5	1C5
	10U	10U	10U

POUR REVENIR LA PRIME POUR L'EMPLOI Pour recevoir votre prime, signez un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A6	1B6	1C6
1A7	1B7	1C7

ACTIVITÉ À TEMPS PLEIN EXERCÉE TOUT L'ANNÉE 2011

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A8	1B8	1C8
1A9	1B9	1C9

SINON, NOMMEZ LES NOMS DES PERSONNES PAYÉES DANS L'ANNÉE

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A10	1B10	1C10
	10D	10D

Y COMPRIS HEURES SUPPLÉMENTAIRES EXONÉRÉES

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A11	1B11	1C11
	10E	10E

DÉDUCTIONS DIVERSES

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A12	1B12	1C12
	10F	10F

MONTANT DU RSA « COMPLÉMENT D'ACTIVITÉ »

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1B13	1C13	1D13
	10G	10G

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A14	1B14	1C14
	10H	10H

PENSIONS DE RETRAITE EN CAPITAL TAXABLES À 7,5 %

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A15	1B15	1C15
	10I	10I

PENSIONS ALIMENTAIRES PERÇUES

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A16	1B16	1C16
	10J	10J

TOTAL PERÇU PAR LE FOYER POUR ÂGE D'ENTRÉE EN JOURNANCE

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A17	1B17	1C17
	10K	10K

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A18	1B18	1C18
	10L	10L

TAUX DE BANDE DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS AU 1^{er} JANVIER 2011

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A19	1B19	1C19
	10M	10M

RENTES VIAGÈRES ET PERTES DE DROITS

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A20	1B20	1C20
	10N	10N

RENTES VIAGÈRES ET PERTES DE DROITS

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A21	1B21	1C21
	10O	10O

RENTES VIAGÈRES ET PERTES DE DROITS

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A22	1B22	1C22
	10P	10P

RENTES VIAGÈRES ET PERTES DE DROITS

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A23	1B23	1C23
	10Q	10Q

RENTES VIAGÈRES ET PERTES DE DROITS

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A24	1B24	1C24
	10R	10R

RENTES VIAGÈRES ET PERTES DE DROITS

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A25	1B25	1C25
	10S	10S

RENTES VIAGÈRES ET PERTES DE DROITS

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A26	1B26	1C26
	10T	10T

RENTES VIAGÈRES ET PERTES DE DROITS

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A27	1B27	1C27
	10U	10U

RENTES VIAGÈRES ET PERTES DE DROITS

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A28	1B28	1C28
	10V	10V

RENTES VIAGÈRES ET PERTES DE DROITS

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A29	1B29	1C29
	10W	10W

RENTES VIAGÈRES ET PERTES DE DROITS

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A30	1B30	1C30
	10X	10X

RENTES VIAGÈRES ET PERTES DE DROITS

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A31	1B31	1C31
	10Y	10Y

RENTES VIAGÈRES ET PERTES DE DROITS

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A32	1B32	1C32
	10Z	10Z

RENTES VIAGÈRES ET PERTES DE DROITS

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A33	1B33	1C33
	10A	10A

RENTES VIAGÈRES ET PERTES DE DROITS

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A34	1B34	1C34
	10B	10B

RENTES VIAGÈRES ET PERTES DE DROITS

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A35	1B35	1C35
	10C	10C

RENTES VIAGÈRES ET PERTES DE DROITS

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A36	1B36	1C36
	10D	10D

RENTES VIAGÈRES ET PERTES DE DROITS

vous	CONJOINT	2 ^e PIÈRS. À CHARGE
1A37	1B37	1C37
	10E	10E

RENTES VIAGÈRES ET PERTES DE DROITS

vous	CONJOINT	2^e PIÈRS. À CHARGE

VOS REVENUS

VOS CHARGES